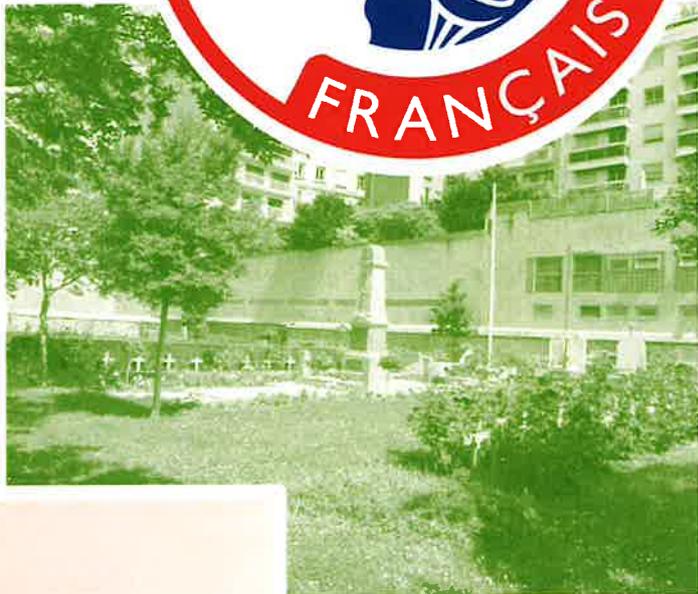
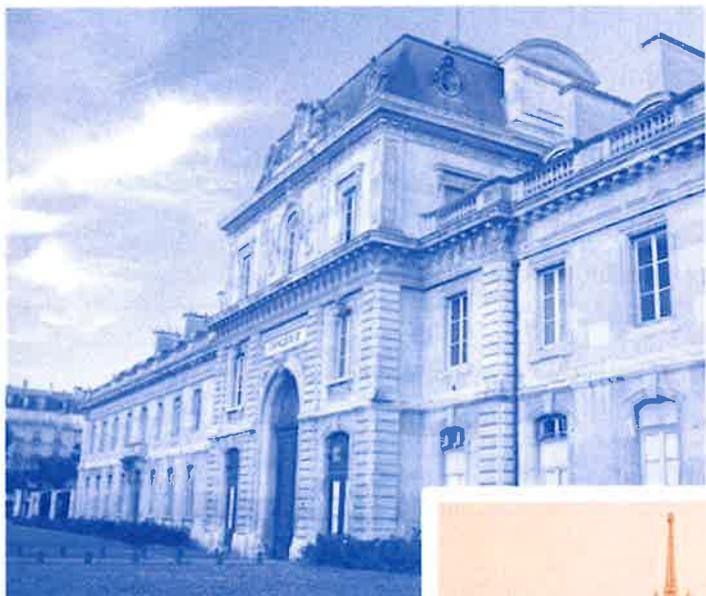


ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE

du 26 au 28/09/2024
à Paris [Ile-de-France]



Procès-verbal

Séance du vendredi 27 septembre 2024

En introduction au présent procès-verbal, il convient de rappeler qu'en raison de l'élection du conseil d'administration pour le mandat 2024-2027, le Souvenir Français a organisé son assemblée générale à Paris.

Ce grand rassemblement annuel de l'association a débuté le jeudi 26 septembre en milieu d'après-midi par la cérémonie d'inauguration « Géomémoire » dans le carré militaire du cimetière de Vaugirard du 15^e arrondissement où sont inhumés les pensionnaires de l'Institution nationale des Invalides. Cette cérémonie a été placée sous la présidence du général de corps d'armée Christophe DE SAINT CHAMAS, Gouverneur des Invalides, en présence du maire du 15^e arrondissement, M. Philippe GOUJON.

Elle a été suivie de la traditionnelle cérémonie interreligieuse par les quatre représentants des cultes, administrateurs du Souvenir Français.

En dépit d'une pluie battante, le Souvenir Français a pu compter sur la participation de nombreuses de ses délégations, de ses comités et de leurs porte-drapeaux.

Cette première demi-journée s'est achevée par un convivial cocktail dinatoire dans les salons du Gouverneur militaire de Paris aux Invalides, avec au préalable :

- l'interprétation de chants par la chorale du lycée militaire de Saint-Cyr-l'École, qui était également présente au cimetière de Vaugirard ;
- la remise de l'insigne d'officier dans l'Ordre national du Mérite à l'Ingénieur général de l'armement (2s) Alain ILLICH, Délégué général du Var, par le président général ;
- la remise du Prix 2024 « Valentin FRANCY » à Monsieur Noam LE GUEN, qui porte le drapeau du *Comité d'Action de la Résistance* – remis en 2016 à la Cité scolaire Jacques-Decour de Paris, dans le cadre de l'initiative « *La seconde vie des drapeaux* ».

En accord avec la famille du jeune Valentin FRANCY, porte-drapeau du comité du Souvenir Français de Brive, tragiquement disparu à l'âge de 21 ans en 2023, ce prix a été instauré par le Souvenir Français en hommage à sa mémoire.

Cette assemblée générale annuelle s'est clôturée le samedi 28 septembre 2024 dans l'amphithéâtre Foch de l'École Militaire, avec les interventions de M. le sénateur Marc LAMÉNE, rapporteur spécial du budget « Mémoire et Anciens combattants » – M. Pierre-François VEIL, président de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah – M. le préfet Fabien SUDRY, directeur général délégué de la Mission Libération – M. le général de corps d'armée Pierre-Joseph GIVRE, directeur du service national et de la jeunesse – M. le préfet Evence RICHARD, directeur de la DMCA. Notre marraine 2024, Mme Marie-José PÉREC, n'a malheureusement pu être parmi nous.

Cette belle matinée s'est achevée par une exceptionnelle et émouvante cérémonie organisée par le général Pascal VINCHON, vice-président du Souvenir Français, et par l'armée de l'Air dans la cour Roederer de l'École Militaire, en présence de nombreuses autorités civiles et militaires. Sous la direction du colonel David GALLARD, commandant de la Formation Administrative 117 Paris, la prise d'armes a permis de remettre à son petit-neveu la Croix de guerre 39-45 avec palmes décernée, à titre posthume, à l'aviateur-écrivain Antoine DE SAINT-EXUPÉRY.

Les aléas météorologiques, l'accès à l'École Militaire avec ses QR codes, la mise en place de la cérémonie de clôture dans des délais serrés ont fait de cette assemblée générale un moment marquant. Le président général et les responsables du Souvenir Français réitérent leurs sincères et chaleureux remerciements à l'ensemble des participants et des invités pour leur présence à nos côtés.

Les responsables de l'association nationale « Le Souvenir Français » dont le siège social est sis 20 rue Eugène Flachat - 75017 Paris, se sont réunis le vendredi 27 septembre 2024 à 9 heures dans l'amphithéâtre Des Vallières de l'École Militaire de Paris sur convocation qui leur a été envoyée par lettre électronique le 12 juillet 2024 par le président général.

Les participants disposent en séance d'un exemplaire papier du dossier de l'assemblée générale.

Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Mme Magali PAVLOVSKY, du cabinet AJC Audit, commissaire aux comptes de l'association, est présente.

L'assemblée est présidée par M. le contrôleur général des armées (2s) Serge BARCELLINI, président général de l'association, assisté d'un secrétaire de séance, M. le grand rabbin de France Haïm KORSIA, secrétaire général de l'association.

Le président de séance rappelle qu'aux termes des statuts, l'assemblée générale statutaire délibère valablement quel que soit le nombre de membres présents ou représentés et que ses délibérations sont adoptées à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Le président de séance tient à la disposition des membres de l'association :

La feuille de présence certifiée exacte et sincère ;

Les pouvoirs des personnes représentées ;

Un support de présentation des questions figurant à l'ordre du jour ;

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 arrêtés par le conseil d'administration ;

Les rapports, annexes et autres documents relatifs à l'exercice écoulé.

Il rappelle également que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Validation du procès-verbal de l'assemblée générale du 22 septembre 2023 à Chartres
- Rapport moral et d'activité de l'exercice 2023
- Rapport financier de l'exercice 2023
- Affectation du résultat 2023
- Rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2023
- Budget prévisionnel 2025
- Montant des cotisations et abonnement à la revue pour l'année 2025

Les responsables du Souvenir Français ont été informés par lettre électronique envoyée le 15 septembre 2024 du dépôt dans l'espace de connexion du site Internet national des points soumis au vote énumérés ci-dessus.

Cette assemblée générale a été suivie l'après-midi par l'élection des membres du conseil d'administration 2024|2027 puis par l'élection du bureau national.

La séance du 27 septembre 2024 s'est clôturée à 18 heures 30.

Après l'ouverture de la séance, une minute de silence a été observée par l'assemblée générale à la mémoire des responsables du Souvenir Français qui nous ont quittés entre le 1^{er} septembre 2023 et le 31 août 2024.

Administrateur

Colonel (h) MICHEL Claude	Délégué général	Belgique
---------------------------	-----------------	----------

Présidents de comité

M. CABELLIC Christian	Le Croisic	Loire-Atlantique
-----------------------	------------	------------------

M. CARRETIER Marc	Coursan	Aude
-------------------	---------	------

M. DHOMPS Albéric	Lavelanet	Ariège
-------------------	-----------	--------

M. DHORNE Gérard	Embrun	Hautes-Alpes
------------------	--------	--------------

M. GINDT François	La Garde	Var
-------------------	----------	-----

M. GUÉRÉDRAT Jean-Alfred	Centre - Martinique	Outre-mer
--------------------------	---------------------	-----------

M. GUILLOTOT Jean-Jacques	Toucy	Yonne
---------------------------	-------	-------

M. HENRIOT Emmanuel	Pierrefitte-sur-Aire	Meuse
---------------------	----------------------	-------

M. JOUSSAIN Jacques	Lanton	Gironde
---------------------	--------	---------

Mme LAURENT Danielle	Valence	Drôme
----------------------	---------	-------

M. LEVACHER Jean-Luc	Bonneville-la-Louvet	Calvados
----------------------	----------------------	----------

M. MONNIER Régis	Bar-sur-Seine	Aube
------------------	---------------	------

Mme OUSTRAIN Monique	Astaffort	Lot-et-Garonne
----------------------	-----------	----------------

M. PARLANTI Eugène	Bouc-Bel-Air	Bouches-du-Rhône
--------------------	--------------	------------------

M. THIERY Patris	Marœuil	Pas-de-Calais
------------------	---------	---------------

M. VIOLETTE Jean	Mondoubleau	Loir-et-Cher
------------------	-------------	--------------

M. DUSSIMON Guy	Saint-Denis en Val	Loiret
-----------------	--------------------	--------

Nous n'oublions pas nos délégués généraux et présidents de comité honoraires à qui nous rendons également hommage.

Participations

**à l'AG 2024 après émargement
de la feuille de présence**



	2024	2023
NOMBRE D'ADMINISTRATEURS	30	30
PRÉSENTS en 2024	19	
REPRÉSENTÉS en 2024 (Cordier P. - Ferruci-Feigenspan MP. - Giscard d'Estaing L. - Lecoq T. - Mortel Ch. - Waechter E.)	06	
EXCUSÉES et NON REPRÉSENTÉES en 2024 (Bockel JM. - Burgun C. - Guimonnet Ch. - Pécout G.)	04	
ABSENT en 2024 (Kerrero Ch.)	01	
PRÉSENTS en 2023		18
REPRÉSENTÉS en 2023 (Cordier P. - Jaquet Cl. - Giscard d'Estaing L. - Lecoq T.)		04
EXCUSÉS en 2023 (Bockel JM. - Carencu JF. - Ferruci-Feigenspan MP. - Forissier PF. - Guimonnet Ch. - Kerrero Ch. - Mortel Ch. - Pécout G.)		08
TOTAL ADMINISTRATEURS PRÉSENT OU REPRÉSENTÉS	25	22

	2024	2023
NOMBRE DÉLÉGATIONS FRANCE MÉTROPOLITAINE	96	96
PRÉSENTES en 2024	72	
REPRÉSENTÉES en 2024 (05 - 06 - 12 - 14 - 15 - 17 - 18 - 19 - 23 - 26 - 29 - 45 - 48 - 49 - 50 - 61 - 64 - 70 - 71 - 74 - 89)	21	
EXCUSÉES en 2024 (36 - 65 - 82)	03	
ATTENTE ou SANS RÉPONSE en 2024	00	
PRÉSENTES en 2023		80
REPRÉSENTÉES en 2023 (08 - 10 - 12 - 15 - 32 - 35 - 43 - 51 - 66 - 68 - 69 - 70 - 74)		13
EXCUSÉES en 2023 (05 - 24)		03
ATTENTE ou SANS RÉPONSE en 2023		00
TOTAL DÉLÉGATIONS PRÉSENTES OU REPRÉSENTÉES	93	93

Étaient également présents 3 délégués généraux honoraires : départements 29 - 55 - 76

	2024	2023
NOMBRE DE DÉLÉGATIONS OUTRE-MER	09	09
PRÉSENTES en 2024 (Guadeloupe - Polynésie française)	02	
REPRÉSENTÉES en 2024 (Martinique - Saint-Pierre-et-Miquelon)	02	
EXCUSÉES en 2024 (Guyane - Nouvelle-Calédonie)	02	
ATTENTE ou SANS RÉPONSE en 2024 (St Barth/St Martin - La Réunion - Mayotte)	03	
PRÉSENTES en 2023 (Guadeloupe)		01
REPRÉSENTÉES en 2023 (Polynésie)		01
EXCUSÉES en 2023		07
ATTENTE ou SANS RÉPONSE en 2023		00
TOTAL DÉLÉGATIONS PRÉSENTES OU REPRÉSENTÉES	04	02

	2024	2023
NOMBRE DE DÉLÉGATIONS INTERNATIONALES (y compris postes vacants)	78	75
PRÉSENTES en 2024	18	
REPRÉSENTÉES en 2024	21	
EXCUSÉES et NON REPRÉSENTÉES en 2024	02	
SANS RÉPONSE en 2024	34	
POSTES VACANTS en 2024 (Costa-Rica - Portugal - Zambie)	[03]	
PRÉSENTES en 2023		07
REPRÉSENTÉES en 2023		07
EXCUSÉES en 2023		14
ABSENTES ou SANS RÉPONSE en 2023		43
POSTES VACANTS en 2023 (Autriche - Costa-Rica - Taïwan - Zambie)		[04]
TOTAL DÉLÉGATIONS PRÉSENTES OU REPRÉSENTÉES	39	14

TOTAL DÉLÉGATIONS	183	180
TOTAL PRÉSENTES	92	88
TOTAL REPRÉSENTÉES	44	21
TOTAL PRÉSENTES et REPRÉSENTÉES	136	109

Le président général présente ses remerciements à tous les présents pour leur venue à cette assemblée, marquant leur attachement à l'association.

**Documents
soumis au vote**

Vote 1

Approbation du procès-verbal de l'AG statutaire du 22-09-2023 à Chartres

*disponible dans l'espace de connexion du site Internet national
ET sur le site Internet du Journal Officiel*

https://www.journal-officiel.gouv.fr/telechargements/ASSOCIATIONS/DCA/PDF/2022/3112/775676182_31122022.pdf

Première résolution

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 22 septembre 2023 à Chartres disponible dans l'espace de connexion du site Internet national – et consultable sur le site du Journal Officiel (), l'assemblée générale statutaire du 27 septembre 2024 à Paris approuve ce procès-verbal dans toutes ses dispositions.*

Pour : à l'unanimité

Contre :

Abstention :

(*) https://www.journal-officiel.gouv.fr/pages/associations-detail-annonce/?q.id=id:775676182_31122022



Journal-officiel.gouv.fr
Associations, fondations et fonds de dotation
Organisations syndicales et professionnelles
Bulletin des annonces légales obligatoires

[Accueil](#) [Journal officiel](#) [Associations et fondations](#) [Organisations syndicales et professionnelles](#) [Organisations des travailleurs indépendants](#) [Bulletin des annonces légales obligatoires](#)

[Accueil](#) > [Recherche associations](#) > [LE SOUVENIR FRANCAIS - Comptes - Exercice clos au 31 décembre 2022 - Parue le 23 octobre 2023](#)

LE SOUVENIR FRANCAIS Dépôt des comptes association paru le 23 octobre 2023

LE SOUVENIR FRANCAIS
Associations loi du 1er juillet 1901

PARUE LE : 23 octobre 2023

DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE : 31 décembre 2022

TYPE D'ANNONCE : Compte

NUMÉRO SIREN : 775676182

NUMÉRO RNA : W751004722

TITRE : LE SOUVENIR FRANCAIS

SITE WEB : [HTTPS://LE-SOUVENIR-FRANCAIS.FR/](https://le-souvenir-francais.fr/)

Télécharger le dépôt de comptes

Télécharger le dépôt de comptes (pdf)

Vote 2

Rapport d'activité 2023

**présenté par le CGA (2s) Serge BARCELLINI,
président général**





Mot du Président général

L'assemblée générale de l'année 2024 restera dans les annales du Souvenir Français, d'abord car elle est la première à l'occasion de laquelle nous mettons en œuvre les nouveaux statuts et le nouveau règlement intérieur pour les élections du conseil d'administration.

Nancy, il y a trois ans fut le coup d'essai, Paris sera le moment fondamental, d'autant plus qu'il sortira de ce vote un conseil d'administration renouvelé.

Il y a neuf ans, lorsque j'ai été élu président général, il n'y avait que deux représentants des délégations de terrain, en qualité d'administrateurs. Le 28 septembre 2024, il y en aura dix.

Notre conseil d'administration sera exemplaire dans l'écoute qu'il consacrera désormais au terrain.

Mais, soyons fiers, car cette assemblée générale restera également dans les annales par les résultats de notre association pour l'année 2023.

Les données présentées dans ce rapport révèlent une tendance positive, tant en ce qui concerne le taux de participation à notre rassemblement annuel que le nombre d'adhérents qui cotisent individuellement, avec une nette progression.

Alors qu'une majorité d'associations françaises perdent des adhérents, le Souvenir Français en gagne, grâce au développement de son enracinement à l'étranger.

D'autres chiffres augmentent également. Plus de 10 000 tombes sauvegardées par rapport à 2022, plus de 5 000 participations à la vie commémorative.

Les efforts que nous avons déployés pour soutenir les voyages pédagogiques mémoriels ont été encore plus significatifs qu'en 2022.

Le nombre de drapeaux déposés au sein des établissements scolaires a plus que doublé, sans compter les initiatives pédagogiques qui continuent de croître de manière significative.

D'autres chiffres à mettre en avant avec 2 819 diplômes décernés, 326 délégués généraux, délégués généraux adjoints et de présidents de comité nouvellement élus ou renouvelés.

De plus, nous avons enregistré 1 341 publications dans la presse quotidienne régionale, ce qui représente plus de trois articles par jour, ainsi que 110 074 visites sur notre site Internet et 83 348 abonnés à notre lettre d'information numérique.

Quelle association fait mieux que nous ?

Et si nous abordons le sujet des finances, nous constatons une augmentation des cotisations, des subventions et des legs, mais aussi plus de modifications des comptes bancaires.

Quant aux dépenses, jamais celles consacrées à notre mission (la sauvegarde du patrimoine, la participation à la vie commémorative, le développement de la transmission) n'ont atteint un tel niveau, alors même que les dépenses de fonctionnement ont baissé.

Alors, soyons fiers de notre association. Elle est exemplaire sur beaucoup de points.

Et cela, je ne le dirais jamais assez, c'est grâce à vous.

**Le Contrôleur général des armées (2s) Serge BARCELLINI,
Président général du Souvenir Français**

L'enracinement

Nombre d'adhérents au SF en métropole

Globalisation des résultats présentés dans les comptes-rendus d'activité des délégations (le chiffre 2023 ci-contre tient compte des 78 adhérents des comités universitaires et du siège)

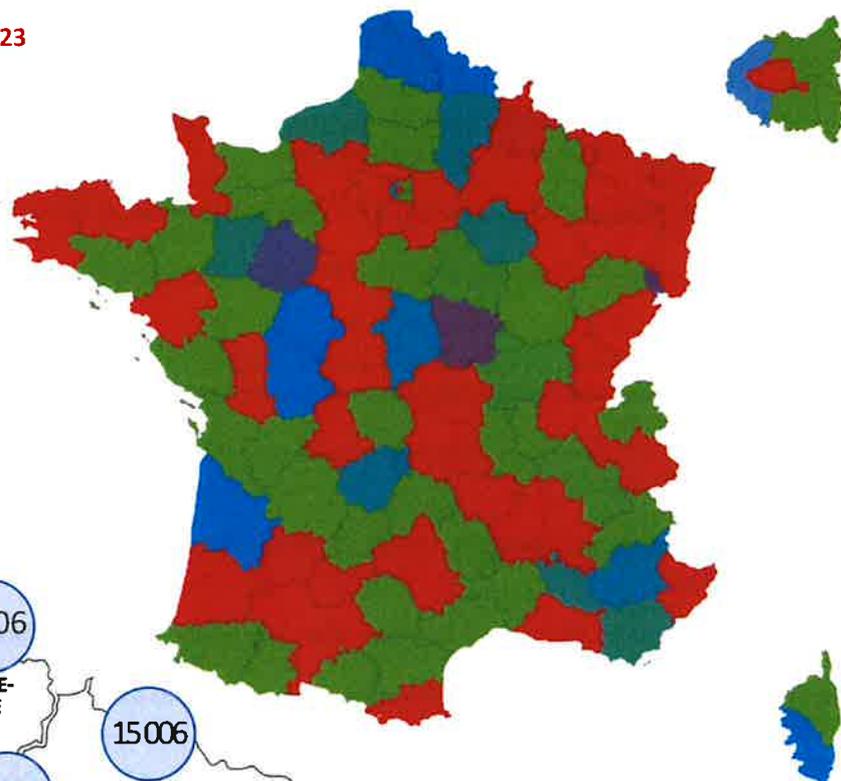
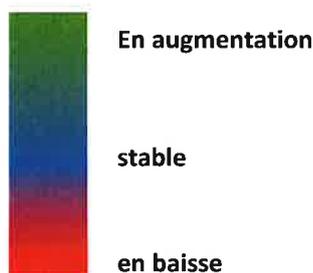
2023	2022	2021	2020	2019
73 215	73 349	75 242	78 648	86 526

Nombre d'adhérents au SF en Outre-mer et à l'Étranger

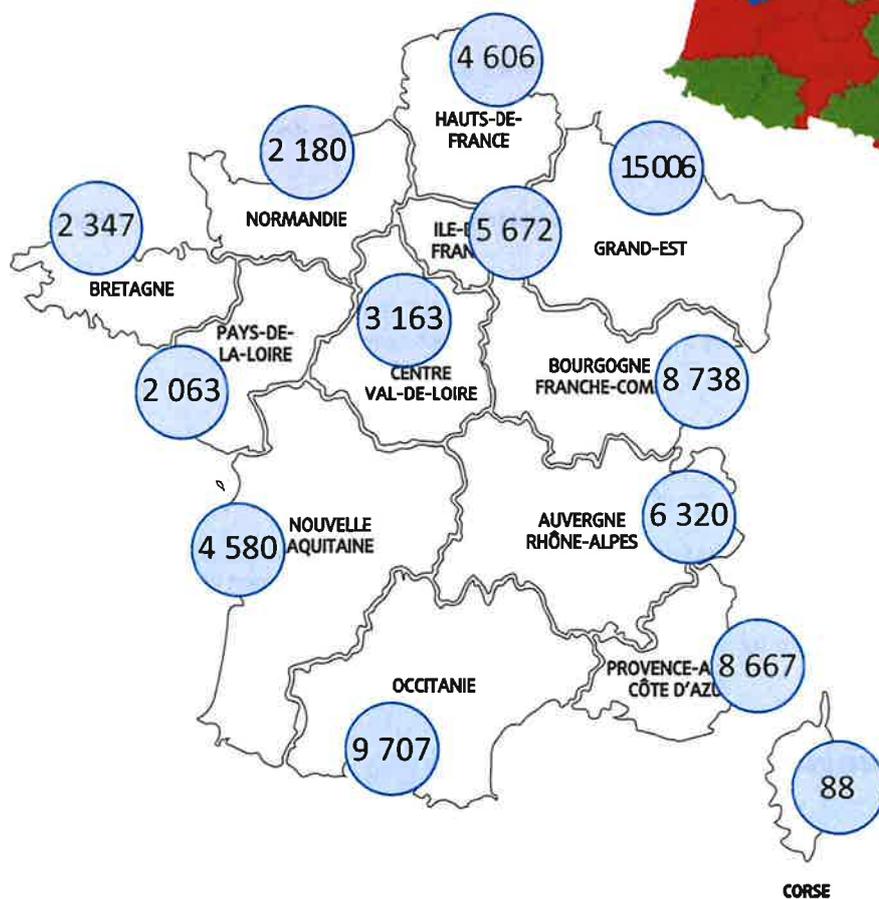
Globalisation des résultats présentés dans les comptes-rendus d'activité des délégations

2023	2022	2021	2020	2019
3 967	1 557	610	596	614

Evolution départementale entre 2022 et 2023



Nombre d'adhérents par région en 2023

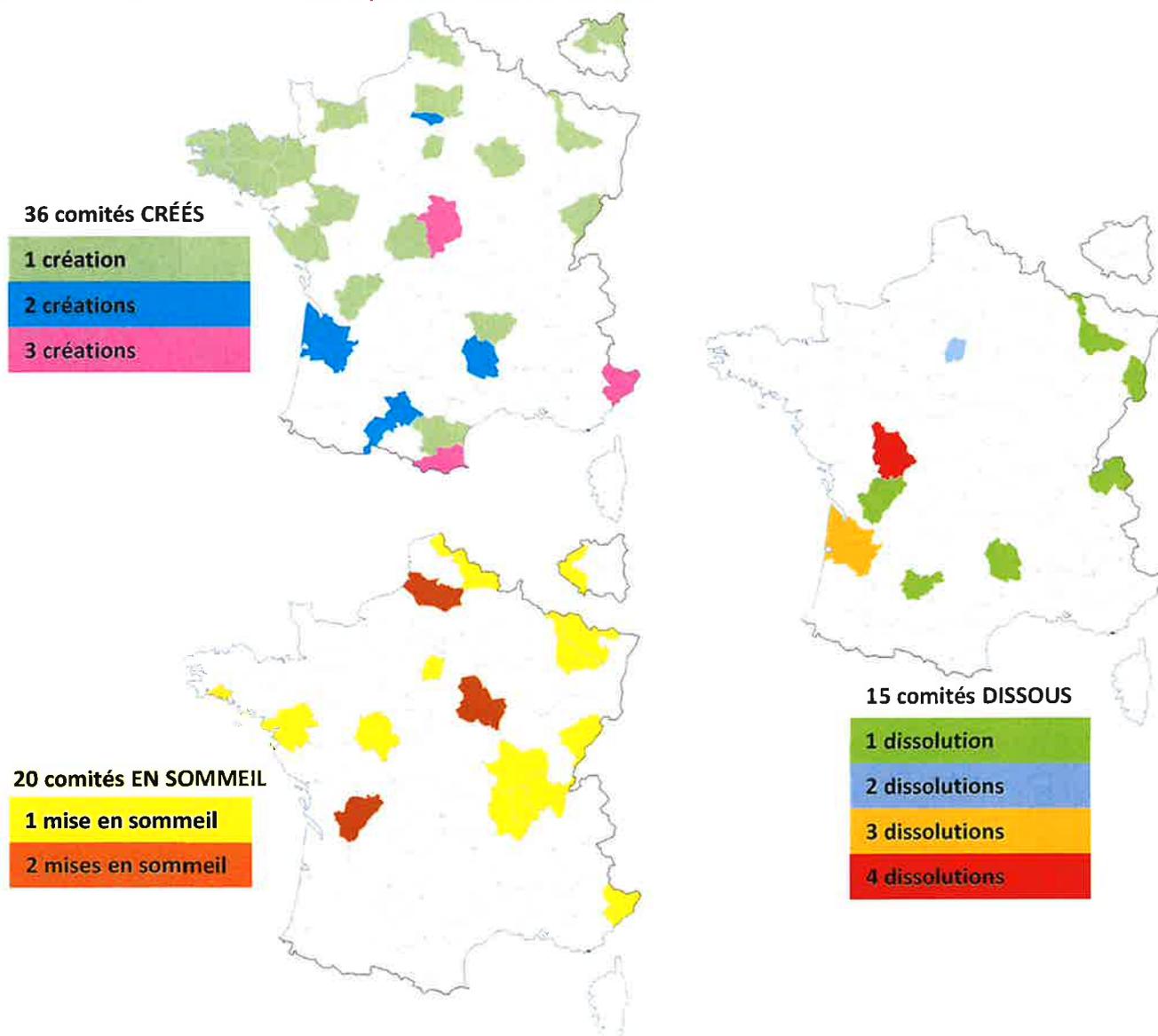


L'enracinement

Evolution des comités	2023	2022	2021	2020	2019
Création	16	20	18	18	23
Dissolution	3	12	7	7	9
Fusion	14	8	13	9	10
Mise en sommeil	12	8	14	15	13
Réactivation	9	3	5	4	3
Changement appellation	14	18	10	8	17

Nombre de comités	2023	2022	2021
	1 553	1 550	1 553

Evolution des comités en France métropolitaine entre 2022 et 2023



L'enracinement

Délégations SF à l'étranger	2023	2022	2021	2020	2019
Délégations à l'étranger existantes	78	77	66	61	58
Comptes-rendus des délégations à l'étranger reçus par le siège	8	5	1	2	10
Initiatives des délégations à l'étranger présentes dans la lettre d'information numérique	64	64	73	61	127
Initiatives des délégations à l'étranger présentes dans la Revue	14	10	13	16	17



Côte d'Ivoire - Remise de la médaille d'argent du Souvenir Français au maire de la commune de Bondoukou



Belgique - Commémoration des combats de la 9^e armée française sur la Meuse



Cameroun - Rénovation de tombes de Morts pour la France dans le cimetière de Yaoundé

Les activités patrimoniales

Sauvegarde des tombes | tombes rénovées ou entretenues

	2023	2022	2021	2020	2019
Chiffres relevés dans les CR des délégations et comités	63 162	53 184	40 286	30 982	54 227
Nombre de dossiers traités par le siège	73	64	207	484	391

Application mobile Géomémoire

	2023	2022	2021	2020	2019
Nombre de fiches biographiques rédigées	360	350	114	147	185
Nombre de cimetières concernés	18	15	2	3	10

Sauvegarde des monuments aux morts, plaques et stèles

	2023	2022	2021	2020	2019
Chiffres relevés dans les CR des délégations et comités	2 723	2 742	2 409	2 080	4 369
Nombre de dossiers traités par le siège	100	114	212	49	107

Veille des carrés militaires d'Etat

	2023	2022
Nombre de tombes veillées	14 280	24 930
Nombre de carrés militaires	232	440



Quercy (82) – Rénovation tombe de deux combattants 14-18 (cimetière St-Vincent d'Autejac)



Lot (46) – Restauration par le SF et la municipalité du monument aux morts vandalisé



Neuilly-Plaisance (93) – Inauguration Géomémoire le 15-06-2023



Cormontreuil (51) – Inauguration Géomémoire le 08-03-2023

Les activités commémoratives

Participation aux cérémonies commémoratives

dans le cadre des journées commémoratives nationales et de l'histoire territoriale (chiffres relevés dans les CR des délégations et comités)

2023	2022	2021	2020	2019
22 052	18 206	12 236	5 043	13 855

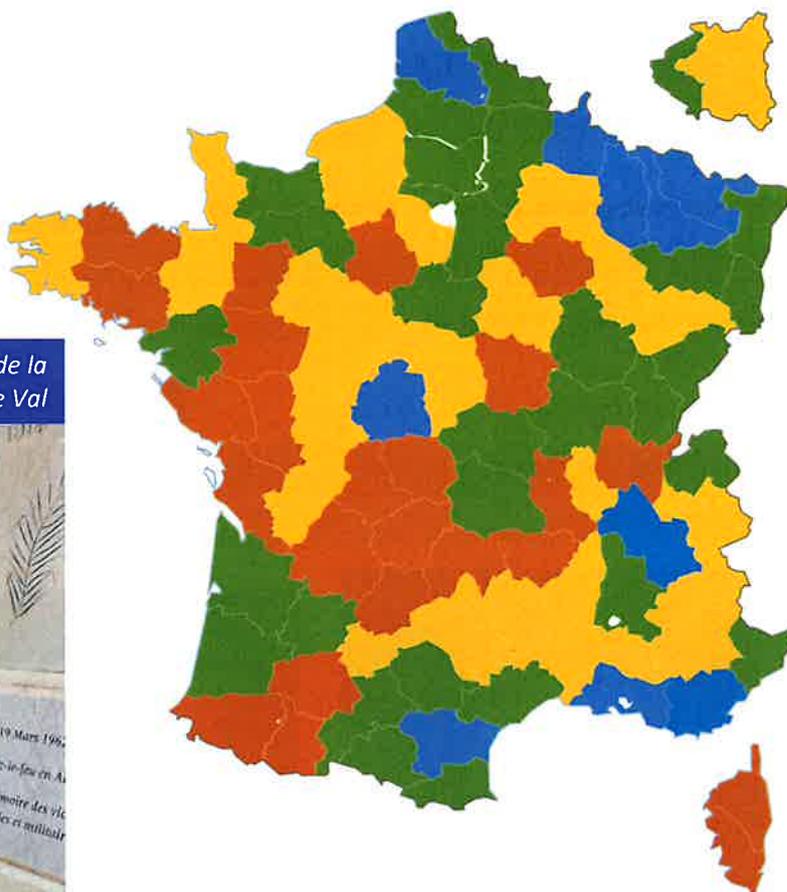
Commémorations par département

Plus de 500 cérémonies

Entre 200 et 500 cérémonies

Entre 100 et 200 cérémonies

Moins de 100 cérémonies



Var – Cérémonie des « flammes de la mémoire » à Le Val

Hommage aux Justes parmi les Nations

Les recensements et recherches sur les tombes des Justes ont débuté fin 2023.

Au total, **plus de 4 200 personnes ont reçu le titre de « Juste parmi les Nations »**.

Une centaine de tombes ont été identifiées par les délégations sur tout le territoire national.

Une trentaine vont faire l'objet d'une valorisation (gravure de la mention « Justes de France » sur le monument funéraire, apposition d'une plaque signalétique à l'entrée du cimetière, commémoration, projet pédagogique) ou d'une restauration complète.

(voir partie du dossier - Les douze objectifs pour 2025)

Les activités commémoratives

Organisation de gestes mémoriels par le Souvenir Français

Hommage aux présidents de la République décédés

René COTY (Seine-Maritime) - Charles DE GAULLE (Haute-Marne) - Armand FALLIERES (Lot-et-Garonne) - Valéry GISCARD d'ESTAING (Loir-et-Cher) - Jules GREVY (Jura) - Albert LEBRUN (Meurthe-et-Moselle) - Emile LOUBET (Drôme) - Alexandre MILLERAND (Paris) - François MITTERRAND (Charente) - Raymond POINCARÉ (Meuse) - Georges POMPIDOU (Yvelines)

	2023	2022	2021	2020
Hommage aux présidents de la République décédés	18	11	14	—

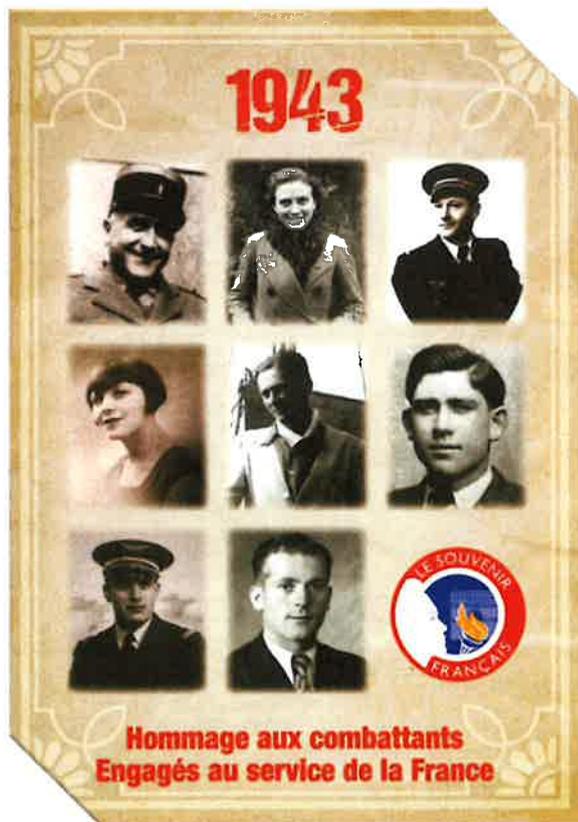
Hommage aux combattants de 1943

Hommage aux combattants de 1943	18	18	21	—
---------------------------------	----	----	----	---

Hommage au président Valéry Giscard d'Estaing



Vietnam – Hommage aux combattants français de Dien Bien Phu



Le hors-série « Hommage aux combattants de 1943 » est paru avec la Revue 532 d'octobre 2023

Cantal – Hommage à Marcel Bourloton, combattant de 1943 (cimetière Aurillac)



Les activités pédagogiques

Soutien aux voyages pédagogiques mémoriels

Chiffres relevés dans les CR des délégations et comités

Nombre de dossiers traités par le siège

2023	2022	2021	2020	2019
345	336	77	57	556
317	230	89	103	365

Dépôts de drapeaux dans les établissements scolaires

2023	2022	2021	2020	2019
44	18	21	11	37

Autres initiatives pédagogiques (expositions, publications, colloques, etc.)

Chiffres relevés dans les CR des délégations et comités

Nombre de dossiers traités par le siège (subventions)

2023	2022	2021	2020	2019
1 924	427	154	114	1 504
11	17	13	14	10

Chamalières (63) – Lycée Valéry Giscard d'Estaing
Visite et cérémonie à la Nécropole de Rancourt



Guilherand-Granges (07) – Collège Charles de Gaulle
Visite mémorielle de Paris et ravivage de la Flamme



Saint-Étienne (42) – Remise de drapeau au Collège Les Champs



Chine – Remise de drapeau aux Lycée Français de Shanghai

Les partenariats

Nouveaux partenariats nationaux

	2023	2022	2021	2020	2019
Nombre de conventions signées	19	15	16	11	12
de haut-patronage	0	0	0	0	0
de partenariat	14	11	14	7	10
d'affiliation	0	0	1	3	2
de fusion	3	4	1	0	0
de mécénat	2	—	—	—	—

Partenariats existants sur le territoire

	2023	2022	2021	2020	2019
Nombre de conventions existantes	1 887	1 748	—	—	—

Jeunes partenaires

	2023	2022	2021	2020	2019
Nombre de diplômes décernés	2 819	2 574	1 627	2 194	5 132
dont diplômes d'honneur	1 088	1 296	1 113	678	1 787
dont certificat d'engagement Gardien de la mémoire	1 731	1 278	514	1 516	3 345



Convention entre Electricité de France et le Souvenir Français



Convention entre l'Institut François Mitterrand et le Souvenir Français



Ecole Mamu (Polynésie française)

Les partenariats

Participation du président général aux initiatives de l'association

	2023	2022	2021	2020	2019
Déplacements en province	19	23	18	13	24
Déplacements à l'étranger	6	5	1	0	5
Audiences, rencontres au siège (y compris rdv tél., visioconférences, réunions de travail)	232	238	144	137	117
Audiences, rencontres, réunions de travail en dehors du siège	105	76	55	60	116
Participations aux cérémonies, colloques, inaugurations	105	85	70	45	111

Représentation du président général par les délégués généraux, les présidents de comité, les administrateurs

	2023	2022	2021	2020	2019
Aux cérémonies, colloques, inaugurations, congrès associatifs	84	79	84	86	226



Audition du président général, dans le cadre du GT du ministère des Anciens Combattants, par la Commission de défense de l'Assemblée nationale (oct. 2023)



Déplacement du président général en Lituanie (janv. 2023)



Participation du président général à l'hommage rendu à Reims devant le Monument commémoratif des infirmières de la Première Guerre mondiale (mars 2023)

La gouvernance

Conseil d'administration

	2023	2022	2021	2020	2019
Nombre de séances du CA	4	4	3 (*)	4	4
Nombre de questions inscrites aux ordres du jour	81	85	76	81	89

(*) séance dématérialisée

Assemblée générale

	2023	2022	2021	2020	2019
Nombre d'invités (élus, hauts-fonctionnaires, etc.)	25	15	6 (**)	(*)	5 (**)
Nombre de DG (métropole, outre-mer, étranger) présents ou représentés	109	99	96	(*)	95

(*) séance dématérialisée
(**) Nombre d'intervenants



Assemblée générale du 22-09-2023 à Chartres

La gouvernance

Réunions des congrès départementaux	2023	2022	2021	2020	2019
Nombre de dates enregistrées au siège	73	72	75	46	56
Nombre de comptes-rendus reçus au siège	60	51	45	10	4
Nombre de participations des représentants du CA	27	13	12	6	13

Séminaire des délégués généraux	2023	2022	2021	2020	2019
Nombre de DG (métropole, outre-mer, étranger) présents ou représentés	109 (**)	71	83	(*)	84

(*) pas de réunion en présentiel ; ravivage de la Flamme en groupe restreint
 (**) séminaire organisé à la suite de l'assemblée générale (du matin) à Chartres

Renouvellement des responsables du SF	2023	2022	2021	2020	2019
Nominations/Elections en France					
nouveaux délégués généraux (et renouvellement de mandat)	49	21	17	35	18
nouveaux délégués généraux adjoints	78	41	14	24	30
nouveaux présidents de comité (et renouvellement de mandat)	199	206	137	158	146
Nominations à l'Étranger					
nouveaux délégués généraux	11	9	8	7	15
nouveaux délégués généraux adjoints	8	14	4	11	10
nouveaux présidents de comité	1	8	3	4	0



La communication

Diffusion des supports de communication	2023	2023	2022	2021	2020
	Siège	LR Paris	LR Paris	LR Paris	LR Paris
Vente de drapeaux par LR Paris puis par le siège	2 100	7 560	9 600	13 300	31 200
Vente de casquettes par LR Paris puis par le siège	120	520	620	920	1 932
Commandes traitées par LR Paris puis par le siège	320	201	291	319	75
Commandes traitées par le siège (hors articles gratuits)	450	—	330	340	738



Le SF a cessé son activité avec LR Paris depuis le 04-09-2023

Communication de terrain	2023	2022	2021	2020	2019
Articles de presse communiqués au siège par les délégations et les comités	978	839	752	630	551
Articles de presse recueillis par le service communication du siège	363	318	253	361	424
Articles publiés dans la revue de presse du site Internet national	1 341	1 157	1 005	991	975

Communication via Internet et réseaux sociaux	2023	2022	2021	2020	2019
Articles mis en ligne sur le site Internet national	117	109	83	110	102
Consultation du site Internet national	110 074	30 140	29 650	24 800	74 222
Twitter : Publications	103	95	107	100	59
Twitter : Abonnés	3 302	3 115	2 714	2 202	1 700
Facebook : Publications	82	103	116	69	83
Facebook : Abonnés	8 383	7 350	6 272	4 651	3 721

Réseaux sociaux	Instagram			YouTube			LinkedIn		
	2023	2022	2021	2023	2022	2021	2023	2022	2021
Nombre d'abonnés	2 111	1 785	1 244	313	250	168	844	483	214
Nombre de publications	23	14	14	19	2	13	55	46	37

La communication

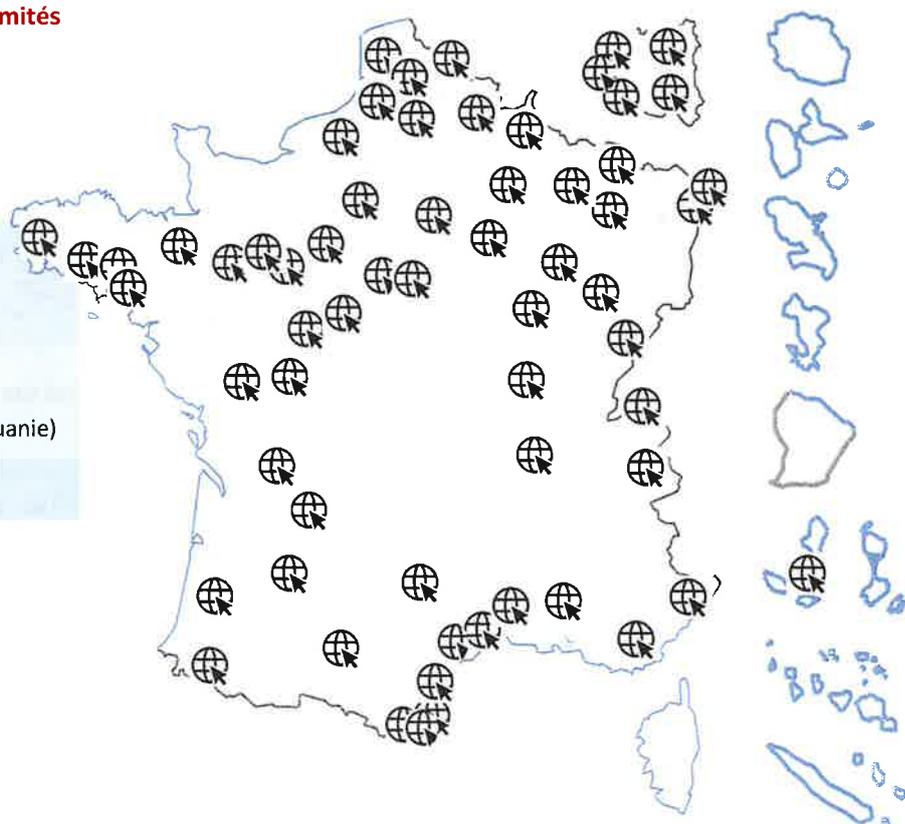
Site Internet des délégations et des comités



1 site Internet ou 1 blog actif

A l'étranger :

Allemagne
Belgique (3 blogs)
Chine
Finlande
Pays-Baltes (site commun Lettonie et Lituanie)
Royaume-Uni
Thaïlande



Revue nationale

	2023	2022	2021	2020	2019
Nombre d'abonnés payants	25 956	27 288	33 137	34 850	37 300
Nombre d'abonnés gratuits	2 108	2 113	9 773	9 891	9 940
Nombre de témoignages et d'articles historiques publiés	37	58	53	49	40
Nombre de comptes-rendus d'initiatives de délégations et/ou comités publiés	101	99	147	162	188

Lettre d'information numérique (Newsletter)

	2023	2022	2021	2020	2019
Nombre de destinataires	83 348	78 920	77 665	77 194	76 512
Nombre d'ouvertures	31 175	33 383	22 756	20 779	21 447
Nombre d'initiatives des délégations et des comités annoncées avant réalisation	343	287	270	374	1 207
Nombre d'initiatives des délégations et des comités annoncées après réalisation	884	1 057	932	713	725

Les adhérents à l'honneur

Médailles du Souvenir Français

	2023	2022	2021	2020	2019
Bronze	1 097	1 094	745	611	821
Argent	594	500	438	370	455
Vermeil	275	267	224	204	268
Vermeil avec bélière laurée	127	126	111	101	132
	2 093	1 987	1 518	1 286	1 676

Médailles du Souvenir Français

	2023	2022	2021	2020	2019
Cravate d'honneur	22	38	14	9	—



À la suite de la présentation du rapport d'activité 2023 par le président général, un temps de questions et d'échanges a été proposé avec l'assemblée.

Délégation Pyrénées-Orientales :

Il est demandé que le président général se déplace davantage dans le sud de la France.

Délégation Côte-d'Or :

Sur la carte de France des comités, il est demandé que soit ajoutée et précisée la réactivation des comités.

Délégation Lot-et-Garonne :

Le nombre de bienfaiteurs augmente, mais le nombre de jeunes est en baisse. Pourquoi faire payer les jeunes alors qu'ils ne restent pas au Souvenir Français ?

Réponse PGSF : *Les faire cotiser pour 5 € les responsabilisent. Il vaut mieux en avoir moins que pas du tout. Les favoriser à contribuer financièrement, les encourage à s'impliquer et à se sentir concernés.*

Délégation Loire-Atlantique :

Dans le cadre des cérémonies et des gerbes déposées, il a constaté que le Souvenir Français ne rayonnait pas suffisamment. Le 8 mai et le 11 novembre, un grand nombre d'associations d'anciens combattants sont présentes. Il a donc sollicité ses présidents de comité et DGA à déposer systématiquement des gerbes afin de favoriser leur reconnaissance et d'accroître leur rayonnement. Pour 2025, il propose d'associer le Printemps des cimetières avec les « morts pour la France de 39-45 ». Cela permettrait d'attirer du public dans le cimetière. Ils le font également avec les communes le 8 mai. Combien de délégations subventionnent le voyage des lauréats du CNRD ? Il l'a fait cette année. En prenant part à cet événement, notamment lors de la remise des prix, il est en relation avec des membres de l'Éducation nationale, des procureurs (pour populariser « La seconde vie des drapeaux ») et des jeunes.

Réponses PGSF : *Au Comité de la Flamme, il y a de moins en moins de drapeaux et de plus en plus de gerbes. Les petites associations d'anciens combattants ne font plus que ça et sur ce plan-là nous sommes en concurrence pour une rentabilité limitée lorsque des gerbes sont déposées à chaque journée nationale. Il est préférable de déposer des gerbes dans les cimetières pour des gestes mémoriels, et mieux encore de préférer le dépôt de fleurs bleues, blanches et rouges, car là nous ne sommes pas en concurrence.*

Absolument d'accord pour le Printemps des cimetières, il faut le faire, car ça marche.

La subvention des voyages scolaires fonctionne si bien qu'elle entraîne une hausse notable des dépenses du service financier. Mais pour quelle rentabilité ?

À propos des lauréats du CNRD, il faut envisager un « oui, mais », car si nous finançons le voyage de récompense, cela implique également notre présence en tant que membres du jury. C'est une condition sine qua non.

Délégation Bouches-du-Rhône :

Dans les chiffres présentés ont été oubliés les 700 jeunes sapeurs-pompiers (*). Cela fonctionne très bien et il y a un renouvellement permanent. Ils ne sont simplement pas référencés par comité, mais à l'échelle de la DG.

Réponse PGSF : *Il faudra donc que les délégations et les comités soient plus explicites dans le rendu de leurs rapports d'activité.*

() Le nombre d'adhérents au SF en métropole présenté dans la partie « Enracinement » a été actualisé.*

Délégation Sarthe :

Au niveau patrimonial, il y a un problème avec les stèles.

Réponse PGSF : *Il y a effectivement un problème sur les tombes que nous renouvelons. Pendant des décennies, l'accès à un stock de 500 stèles était possible via la DMCA et l'ONaCVG, cependant, depuis deux ans, la situation s'est tendue. En 2021, la signature de la convention avec l'Etat fait passer le rôle du Souvenir Français de l'entretien à la veille mémorielle des carrés militaires mixtes situés dans les cimetières communaux. A cet effet, le ministère des Armées et l'ONaCVG ont pris la décision en janvier 2024 de ne plus fournir d'emblèmes funéraires, sans en avertir au préalable l'association. Depuis notre communication envoyée en juillet dernier aux délégations, cette affaire est dorénavant réglée et le stock de stèles est, à nouveau, disponible. Elles ne devraient donc plus tarder à arriver dans les délégations et les comités. Ce problème s'est également posé pour les tombes de harkis, mais le dossier a également été réglé. Le règlement ne sera toutefois pas explicite. (1)*

(1) Au 21 octobre 2024, ce dossier n'est malheureusement pas réglé. Nous tiendrons informés les délégués généraux des solutions que nous serons amenés à prendre.

Délégation Paris :

Des noms sont oubliés dans la liste des hommages rendus aux présidents de la République. Pour le CNRD, le Souvenir Français peut remettre des prix, et notamment des livres qui sont en stock au siège.

Réponse PGSF : Pour les présidents de la République, les cérémonies sont trop hétérogènes et nous considérons que la présence d'un ou de deux membres du Souvenir Français devant une tombe ne constitue pas une cérémonie.

Délégation Territoire de Belfort :

Simplement trois remarques - Il y a la réactivation dans le tableau des comités ; pour les tombes rénovées ou entretenues, dans les 63 000 sont comptées les tombes qui sont nettoyées, désherbées, ce qui explique le nombre ; il y a quelques temps, le président général avait proposé aux délégations de demander à leurs présidents de comité de prendre à leur charge le règlement des 5 € de cotisation pour les jeunes. Parfois, ce peut être utile.

Délégation Lot-et-Garonne :

Le département compte 120 adhérents et 15 comités, donc il faut aller chercher des adhérents. Les dépôts de gerbes sont importants à ce titre, car ils font rayonner le Souvenir Français dans le département. Déposer une gerbe et être cité, c'est plus important que de présenter le drapeau.

Délégation Pyrénées-Orientales :

Investissement important vis-à-vis des jeunes scolaires. Parmi ces jeunes, il y a, entre autres, les cadets de la Gendarmerie, de la Défense, de l'armée de l'Air. La délégation finance de nombreux déplacements pour ces jeunes. Le retour sur investissement consiste en une forte implication de ces jeunes pendant la quête et pour le fleurissement des tombes à la Toussaint. Pour les certificats de Gardiens de la mémoire, il y a des problèmes dans les chiffres présentés, car dans le département, il y en a eu 1 200.

Réponses PGSF : Le nombre de jeunes dans tous ces groupes au sein de l'armée connaît une très forte augmentation. Il y a par ailleurs les Classes défense, la JAPD, le SNU et à l'échelle nationale, nous avons signé une convention avec les cadets de la Gendarmerie. Le siège est également en contact avec les Escadrilles air-jeunesse. Pour les Classes défense, il faut miser sur eux pour les dépôts de drapeaux. Il est néanmoins difficile de tout gérer depuis le siège en raison de la multitude de facteurs à considérer. Ce sont aux délégations et aux comités de s'adapter.

Pour les jeunes porte-drapeaux, ce n'est pas utile de créer des écoles, car de très nombreuses autres associations le font déjà. Il vaut mieux prendre exemple de la délégation des Pyrénées-Orientales qui place des jeunes porte-drapeaux dans chaque comité et faire une fois de temps en temps des journées de formation et de cohésion. Chaque jeune porte-drapeau se voit remettre une tenue et un drapeau brodé. Si d'aventure nous voulons former des porte-drapeaux, il est essentiel de rester au Souvenir Français et de ne pas accepter les porte-drapeaux de tous horizons.

J'évoque ici deux autres initiatives : le projet mis en œuvre par la délégation du Gard avec la création de « petits » drapeaux pour les écoles élémentaires avec les logos de l'école et du Souvenir Français, ainsi que celui avec le Conseil municipal des enfants avec la création de drapeaux avec les logos de la commune et de l'association.

Délégation Morbihan :

Pour les gerbes, lorsqu'il y a une cérémonie nationale, le délégué général, mais également chaque président de comité, dépose une gerbe. Il y a donc 11 gerbes le même jour pour une journée nationale, pour une délégation qui compte 10 comités. C'est donc logique de dépenser de l'argent dans les gerbes. La transmission générationnelle demande des efforts. La formation des porte-drapeaux dans le Morbihan est organisée par l'ONaCVG, mais le Souvenir Français intervient pendant la journée de formation. La population de jeunes qui assiste à cette journée rejoint par la suite le Souvenir Français. Pour les cotisations jeunes, la délégation ne demande pas de cotisation. Il verse uniquement les 25 % au siège. Pour les tombes veillées, ils ont réalisé l'intégralité de ce qu'ils devaient faire la première année et envoyé le rapport. Ils n'ont pourtant touché une certaine somme que la première année. Pour les voyages scolaires, c'est indispensable, à l'instar des interventions des bénévoles dans les établissements scolaires. Dans son département, ces interventions sont payées. Ils ont par ailleurs créé un concours scolaire du Souvenir Français auquel participent une quinzaine d'écoles.

Réponses PGSF : Les gerbes pour le 8 mai et le 11 novembre ne posent pas de problème, cependant, nous ne saurons pas nous mobiliser tous les jours pour les journées nationales. Le siège soutient fortement le concours scolaire évoqué et pense qu'il est nécessaire de le maintenir, car cela représente un atout.

Délégation Gard :

Il faudrait que les drapeaux créés pour les écoles primaires apparaissent dans les activités pédagogiques.

Délégation Haute-Garonne :

La délégation a limité les dépôts de gerbes et favorise les partenariats dans les dépôts. La délégation n'est pas intégrée au CNRD. Elle favorise les jeunes porte-drapeaux et demande à ce qu'ils disposent d'un uniforme. Un partenariat a été signé avec les cadets de la Gendarmerie et ils font la quête ensemble. Pour les voyages scolaires, la délégation demande, en échange d'une subvention, une participation de l'établissement à la quête.

Réponses PGSF : Nous rencontrons un problème avec la quête du Bleuet dont les dates se superposent avec nos propres dates. Il est essentiel de solliciter les jeunes membres d'une association – en les encadrant - pour qu'ils participent à notre quête, en échange de 30 % du montant récolté. Il est nécessaire de les diriger vers d'autres lieux où il n'y a pas encore d'équipes de bénévoles. La concurrence n'est pas un problème, c'est à nous d'être les meilleurs.

Délégation Landes :

Les voyages scolaires sont particulièrement importants pour la délégation. Cinq drapeaux ont été déposés dans le département et les professeurs des établissements sont tous adhérents. Les élèves quêtent et contribuent à hauteur de 1 € par élève pour chaque voyage scolaire financé par le Souvenir Français. Pour eux les voyages sont donc essentiels pour la délégation.

Délégation Haute-Savoie :

Depuis 2020, il y a une école de jeunes porte-drapeaux avec des partenaires institutionnels dont le Conseil départemental qui finance l'école à hauteur de 15 000 € environ par an. Deux mille scolaires sont passés par cette formation. Ils n'ont pas tendance à adhérer aux associations, cependant, ils assistent aux cérémonies durant leurs périodes de formation. Il souhaiterait que le hors-série « Les 100 » soit publié en début d'année.

Délégation Puy-de-Dôme :

Le coût des gerbes étant très élevé, il évoque la création d'une gerbe artificielle qui pourrait être utilisée à chaque cérémonie.

Délégation Ardennes :

L'enracinement du devoir de mémoire dans les classes doit être le fondement des actions du Souvenir Français. La délégation a d'ailleurs déposé un drapeau du Souvenir Français, financé par la mairie, dans une école primaire. La délégation dépose des gerbes et amène les enfants aux commémorations en les équipant aux couleurs de notre association.

Délégation Cameroun :

Elle sollicite un soutien accru à l'étranger, et en particulier auprès des représentants diplomatiques.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix la seconde résolution.

Deuxième résolution

Après avoir entendu lecture du rapport d'activité 2023 par le président général, et à l'issue des questions/réponses avec les participants, l'assemblée générale statutaire du 27 septembre 2024 à Paris approuve ce rapport dans toutes ses dispositions.

Pour : à l'unanimité

Contre :

Abstention :

Vote 3

Rapport financier 2023
présenté par M. François-Xavier SERRAZ,
trésorier général



Les rentrées financières

Suivi des activités des délégations et des comités

	2023	2022	2021	2020	2019
Nombre de rapports d'activité REÇUS au siège	1 425	1 438	1 424	1 433	1 559

Echelonnement des arrivées

15 % des délégations avec la totalité de leur comité avant le 15 mars

25 % des délégations avec 1 envoi partiel entre le 15 mars et le 30 avril

60 % des délégations après le 1er mai

Nombre de rapports d'activité NON REÇUS au siège	2023	2022	2021	2020	2019
délégations métropolitaines	4	0	2	1	2
comités	126	115	129	121	98

Produits réalisés par les délégations et les comités

Cotisations	974 796,62 €
Quête nationale	538 834,46 €
Participation aux activités des adhérents	1 010 030,22 €
Subventions reçues par les délégations et les comités	856 342,71 €
Action Mémoire (participation aux voyages pédagogiques)	381 165,40 €

Ressources directement perçues par le siège

Dons et legs	1 502 206,55 €
Subventions (convention veille mémorielle, Rancourt, Maison Régionale Mémoire, Noisseville, Soldis, etc.)	289 085,66 €

Ressources provenant d'activités partagées entre le siège, les délégations et les comités (revue, vente produits SF par LR)

309 341,55 €

Recettes de la quête nationale

	2023	2022	2021	2020	2019
Montant collecté	538 834 €	565 281 €	525 730 €	212 255 €	580 773 €

Les rentrées financières

Subventions reçues	2023	2022	2021	2020	2019
Subventions reçues	1 145 428 €	975 575 €	820 369 €	1 010 989 €	878 022 €
directement par les délégations et les comités (essentiellement subventions de collectivités territoriales)	856 343 €	717 579 €	701 549 €	654 039 €	792 989 €
traitées par le siège	289 085 €	257 996 €	118 820 €	356 950 €	85 033 €

Reçus fiscaux – Emis par le siège	2023	2022	2021	2020	2019
Quantité	18 853	18 149	24 204	25 157	29 224
Montant des RF émis	1 187 891 €	1 007 437 €	1 176 905 €	737 561 €	992 372 €
Quantité	18 439	17 780	23 935	24 774	28 805
Montant au paiement d'un don	707 692 €	642 627 €	1 034 715 €	613 210 €	745 454 €
Quantité	414	369	269	383	419
Montant pour abandon de frais des bénévoles	480 199 €	364 810 €	142 190 €	124 351 €	246 918 €

Cotisations perçues	2023	2022	2021	2020	2019
Montant total	974 797 €	926 157 €	939 524 €	956 560 €	1 030 610 €

Legs et assurances-vie	2023	2022	2021	2020	2019
Nombre de legs et assurances-vie reçus	6	5	7	5	5
Sommes perçues	489 658 €	497 362 €	409 218 €	43 577 €	45 122 €

Comptes bancaires	2023	2022	2021	2020	2019
Nombre d'ouvertures de comptes bancaire au profit des comités	86	77	89	65	42
Nombre de modifications de comptes bancaires	374	366	205	304	315
Nombre de fermetures de comptes bancaires	182	136	143	30	43

Les dépenses

Dépenses liées à l'accomplissement de la mission

4 222 328 €

Tombes et monuments

518 617 €

Cérémonies, manifestations, fleurissements

1 291 637 €

Aide aux délégations, comités et organismes de mémoire

142 026 €

Mémoire et pédagogie

1 354 574 €

Autres charges (revue, communication, etc.)

435 275 €

Frais de déplacements des bénévoles

480 199 €

Dépenses liées au fonctionnement de l'association

1 454 949 €

dont 590 431,83 € (11,82 %) par les délégations et les comités

Autres charges dont report de fonds dédiés (impôts, taxes, dotations aux amortissements)

106 166 €

Total charges d'exploitation

5 783 443 €

Evolution des dépenses

	2023	2022	2021	2020	2019
Charges d'exploitation	5 783 443 €	5 113 844 €	3 884 772 €	3 359 412 €	5 325 051 €
Dépenses « Mission »	4 222 328 €	3 406 630 €	2 152 782 €	1 979 031 €	3 923 362 €
Dépenses « Fonctionnement »	1 454 949 €	1 591 608 €	1 314 282 €	1 289 514 €	1 245 858 €
Autres charges	106 166 €	115 608 €	417 702 €	90 867 €	155 831 €

Le rapport financier sur les comptes annuels 2023

L'année 2023 s'est achevée avec un **résultat positif** de

540 891,83 €

RAPPORT FINANCIER – COMPTE DE RÉSULTAT

Le total des **PRODUITS** est de
celui des **CHARGES** est de

6 352 885,16 €

5 811 993,33 €

Il se répartit en 3 rubriques :

le résultat d'exploitation 170 504,56 €

le résultat financier 387 547,56 €

le résultat exceptionnel - 17 160,29 €

Si les résultats d'exploitation et financier sont positifs, en revanche le résultat exceptionnel affiche un résultat négatif qui résulte de l'annulation des avoirs bancaires 2022 des délégations et comités n'ayant pas rendu leur rapport 2023.

Les finances du Souvenir Français sont néanmoins **saines** et à **l'équilibre** sur le fonctionnement opérationnel.

Le compte de résultat se compose comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

170 504,56 €

Il comprend :

Les **PRODUITS d'exploitation** qui s'élèvent à

5 953 947,79 € + 13,40 %

Ces ressources tirées de l'activité du SF supérieures à l'exercice de l'année précédente, se décomposent comme suit :

Les **produits réalisés par les délégations et les comités**

3 761 169,41 € + 12,99 %

cotisations 974 796,62 € + 5,25 %

quête nationale 538 834,46 € - 4,68 %

participation aux activités des adhérents 1 010 030,22 € + 23,99 %

subventions reçues par les délégations et les comités 856 342,71 € + 19,34 %

Action Mémoire (participation aux voyages pédagogiques) 381 165,40 € + 24,88 %

Les **ressources directement perçues par le siège**

1 791 292,21 € + 8,62 %

dons 1 012 548,39 € + 13,29 %

(une obligation comptable fait apparaître en dons l'abandon de frais des bénévoles, soit 480 199 €, ce produit étant neutralisé par l'inscription d'une charge du même montant)

legs 489 658,16 € - 1,55 %

subventions 289 085,66 € + 12,05 %

(convention veille mémorielle, Rancourt, Maison Régionale Mémoire, Noisseville, Soldis, etc.)

Les ressources provenant d'activités partagées entre siège, délégations, comités (revue, vente des produits du siège et LR Paris)	309 341,55 €	+ 74,09 %
<i>Depuis septembre 2023, le siège a repris la totalité de la gestion des ventes</i>		
Autres produits d'exploitation	92 144,62 €	- 2,93 %
Utilisation de fonds dédiés <i>(concerne principalement le monument Rancourt, Noisseville et la Maison du Grand Est utilisation en 2023 des fonds collectés sur les exercices précédents)</i>	80 144,62 €	- 7,81 %
Autres produits <i>(concernent les loyers payés par la SPA pour l'utilisation de la salle de réunion)</i>	12 000 €	+ 50 %
Les CHARGES d'exploitation qui s'élèvent à	5 783 443,23€	+ 13,09 %
et comprennent principalement :		
les dépenses directement liées à l'accomplissement de la mission	4 222 327,87 €	+ 23,94 %
Elles représentent 73 % du total des charges d'exploitation et se répartissent comme suit :		
Tombes et monuments	518 616,99 €	- 8,72 %
Cérémonies, manifestations, fleurissement	1 291 637,47 €	+ 18,31 %
Aide aux délégations, comités et organismes de mémoire <i>À la suite d'une décision votée à l'AG 2022 un versement de 1 000 € a été fait à chaque délégation</i>	142 025,51 €	+ 343,09 %
Mémoire et pédagogie <i>Montant comparable aux années avant COVID-19</i>	1 354 573,86 €	+ 40,85 %
Autres charges liées à la mission <i>(revue, stock magasin, etc.)</i>	435 275,04 €	+ 12,14 %
Abandon de frais des bénévoles	480 199 €	+ 31,63 %
Les dépenses financières par des fonds dédiés <i>(Rancourt, Soldis, Maison Régionale Mémoire)</i>	342 406,37 €	- 15,66 %
Les frais généraux	1 112 543,11 €	- 6,17 %
dont 590 431,83 € (11,82 %) pour les délégations et les comités		
Autres charges <i>(dotations aux amortissements et provisions, y compris impôts contrairement aux années antérieures)</i>	106 165,88 €	- 8,17 %
Le report de fonds dédiés non utilisés à la clôture s'élève à pour le monument Soldis essentiellement	16 765,97 €	

RÉSULTAT FINANCIER

387 547,56 €

Ce résultat positif est lié au transfert de la BNP à la banque LAZARD de la plupart des placements financiers du siège et à la constatation des plus-values liées à ce transfert ainsi qu'à la reprise des provisions qui avaient été constituées lors de l'exercice précédent sur les portefeuilles de titres détenus à la BNP.

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

- 17 160,29 €

Ce résultat négatif est principalement dû à l'annulation des avoirs bancaires 2022 des délégations et comités n'ayant pas rendu leur rapport 2023 et dont le siège n'a pas pu obtenir le montant à la clôture de l'exercice.

Depuis quelques années la valorisation du bénévolat est comptabilisée au bas du compte de résultat, mais elle constitue à la fois un produit et une charge qui se neutralisent, elle est évaluée à 57 600 000 € sur la base de 1 600 000 heures à 36 € par heure. Il s'agit d'une estimation du travail effectué par les bénévoles du Souvenir Français qui montre l'importance de l'activité de notre association.

RAPPORT FINANCIER – BILAN

Le montant total net du bilan est de **19 222 393,61 €** + 2,32 %

Il est composé par :

L'ACTIF

L'actif **IMMOBILISÉ** **2 659 128,54 €** + 2,89 %

Il représente 13,83 % du total du bilan à la clôture.

Il est composé de terrains et d'immeubles et de la participation du Souvenir Français dans la Fondation AFN pour un montant de 500 000 €.

L'actif **CIRCULANT** **8 160 003,46 €** - 2,35 %

Il représente 86,17 % du total du bilan à la clôture.

Il comprend 2 rubriques principales :

les disponibilités **8 160 003,46 €** - 2,35 %

ces disponibilités sont détenues par les délégations et les comités pour **7 383 329,97 €** + 3,40 %

les placements du siège **7 701 507,24 €** + 1,82 %

Ce chiffre constitue la valeur comptable d'investissement des actifs détenus à fin 2023 par le SF chez GAN et LAZARD Frères Gestion. Leur valeur réelle au 31/12/2023 est de 8 525 929 €, en hausse de 5,62 % sur l'exercice 2023

LE PASSIF

Il est constitué à 97,73 % de capitaux propres **18 786 025,57 €** 2,96 %

Le Souvenir Français n'a pas de dettes.

Le trésorier général fait part à l'assemblée de l'évolution et des perspectives des placements du Souvenir Français.

L'année 2023 fut celle de la reprise, inégale, des marchés de capitaux après un exercice 2022 particulièrement difficile.

L'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022 a accéléré la hausse de l'inflation, déjà présente dans l'économie mondiale depuis la fin de la pandémie.

Les banques centrales ayant pris trop tardivement la mesure de cette hausse et notamment de son caractère structurel, particulièrement en Europe, elles ont été contraintes de durcir très sévèrement leurs politiques monétaires, provoquant une hausse des taux d'intérêt brutale après des années de laxisme monétaire.

Les marchés de capitaux ont fortement accusé le coup tout au long du premier semestre 2022, avant de se stabiliser, voire d'amorcer leur remontée, dans la deuxième partie de l'année.

La perspective de maîtrise rapide de l'inflation, notamment grâce au retour à la (presque) normale des prix de l'énergie, et, par conséquent, celle d'une baisse des taux à un horizon raisonnable, ont soutenu les marchés tout au long de l'année 2023 mais de façon inégale selon les secteurs d'activité pour les actions et selon les échéances et les émetteurs pour les obligations.

On aura compris que pour les gestions, 2023 fut une année compliquée, nécessitant une certaine prudence sur le risque obligataire et une fine appréciation des secteurs d'activité les plus résilients dans ce contexte incertain.

Le Souvenir Français disposait à fin 2022 d'actifs pour un montant total de 8 320 872 €, répartis entre trois institutions :

GAN PATRIMOINE	pour 3,4 M€
LAZARD FRÈRES GESTION	pour 2,1 M€
BNP PARIBAS	pour 2,8 M€

Les résultats de gestion du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 ont été contrastés entre ces trois maisons :

Si LAZARD a quasiment effacé la baisse en fin d'année (-0,85 %) après -3,3 % au 30 juin et GAN limité la baisse à 6,6 % après un plus bas en juin à -7,16 %, BNPP a au contraire creusé ses pertes avec un résultat au 31 décembre de -11 % contre -9,5 % au 30 juin.

Rappelons que l'indice MSCI World en € – référence mondiale pour les marchés d'actions – a baissé de 13,09 % en 2022 et les marchés obligataires mondiaux de 14 % en moyenne.

L'allocation des actifs du Souvenir Français début 2022 était la suivante :

- 56 % d'obligations dont près des deux tiers à travers les fonds généraux de GAN et BNPP, représentant 34 % du total des actifs, dont les rendements ont été maintenus, à de faibles niveaux certes (1,3 % pour le GAN) mais positifs, amortissant ainsi la baisse des autres classes d'actifs (fonds actions et obligataires)
- 2 % de parts de SCPI chez BNPP
- 38 % d'actions
- 4 % de placements monétaires et liquidités

Au cours de l'année 2022 chez GAN puis en 2023 chez LAZARD, nous avons procédé à des arbitrages pour dynamiser davantage la gestion, en augmentant la pondération de lignes de fonds d'actions et de fonds diversifiés investissant dans les secteurs les plus porteurs à terme - technologies du numérique, IA entre autres – ou dans les zones géographiques les moins touchées par les problèmes d'approvisionnement – et de prix – énergétiques : Etats-Unis et pays nordiques notamment.

Les fonds ainsi introduits dans la gestion ou renforcés très significativement presque au plus bas des marchés en 2022 ont enregistré en 2023 des performances appréciables, de 9,85 % en moyenne chez GAN – dont 14 % pour les seuls fonds actions – et de 8 % chez LAZARD pour le seul fonds actions du portefeuille, à faible volatilité et axé sur les dividendes ; un nouveau fonds actions investi sur les technologies innovantes, introduit en juin 2023, finira l'exercice en hausse de 4,6 % mais enregistre une progression sur son cours d'achat de 27 % au 30 juin 2024.

A contrario, la gestion de BNPP s'est avérée très décevante en termes de performances, rigide quant à la prise en compte de nos suggestions et chère, avec de très nombreux mouvements générant des pertes et des frais significatifs.

Devant l'absence de réponse satisfaisante à nos questions, nous avons proposé au conseil d'administration du Souvenir Français de retirer les actifs que nous détenions chez BNPP pour les transférer chez LAZARD.

Cette décision, portant sur 2,8 M€, qui a induit la vente de la totalité des lignes de fonds actions, obligations et du fonds général dans les trois contrats de capitalisation et les deux comptes-titres, a pesé sur la performance globale, LAZARD plaçant dans un premier temps l'essentiel des fonds reçus en SICAV monétaires dans un contexte toujours compliqué sur les marchés obligataires et compte-tenu de la hausse des marchés d'actions depuis l'automne 2022.

Au total, les placements du Souvenir Français ont progressé de 5,62 % sur l'année 2023, ce chiffre s'expliquant notamment par la contreperformance de la gestion de BNPP, dont les actifs ont été vendus en mars 2023, par leur placement après transfert chez LAZARD (1), en SICAV monétaires générant sur 7 mois un rendement de 2 % (3,5 % en rythme annuel) et enfin par la performance médiocre du fonds général du GAN, pesant encore plus du quart des actifs, avec un rendement de 2,8 %.

Les arbitrages opérés en 2022 et 2023 commencent toutefois à porter leurs fruits, avec au 30 juin 2024 une progression du total des actifs de 9,42 % sur le 31 décembre 2022 (2).

Avec l'approbation du conseil d'administration, l'ouverture fin mai dernier chez LAZARD Frères Gestion d'un compte géré sous mandat « Responsable Croissance », de 3,6 M€ au 30 juin 2024, a été décidée, dont l'investissement se fait progressivement depuis le mois de mai 2024.

L'allocation actions peut y varier de 50 à 100 % du portefeuille, sachant que la gestion est mise en œuvre au terme d'un processus d'analyse de l'environnement macro-économique particulièrement exhaustif et fin, fondé sur quatre principaux indicateurs d'alerte marchés et une discipline absolue dans le respect de ces alertes et des décisions qu'elles induisent.

Sur les quinze dernières années, le rendement annualisé de cette allocation chez LFG s'est monté à 9,7 %, contre 5,1 % pour l'indice de référence composite et 3,8 % pour l'indice actions Eurostoxx 50.

Sans pouvoir préjuger des performances à venir, ce résultat sur longue période témoigne du professionnalisme des équipes de LFG, par ailleurs très à l'écoute de leurs clients.

La gestion des actifs du Souvenir Français est une gestion de très long terme, dont le but est de préserver le pouvoir d'achat des capitaux ainsi placés – soit une progression annualisée supérieure à l'inflation sur longue période.

Les décisions prises depuis le début de l'année 2022 s'inscrivent dans cet objectif, même si leur effet se perçoit progressivement dans un environnement financier toujours très volatil.

En reprenant la performance nette des actifs du Souvenir Français sur les deux dernières années, soit du 30-06-22 au 30-06-24, le résultat est de + 9,82 % (3).

François-Xavier SERRAZ
Trésorier général du Souvenir Français

(1) Sur le total des actifs vendus chez BNPP, soit 2 954 972 €, 254 972 € ont été transférés sur le compte courant du SF ; la somme effectivement transférée chez LAZARD est donc de 2 700 000 €.

(2) Au 31-12-22, le total des actifs retraité des 254 972 € sortis de BNPP et non transférés chez LAZARD, est de 8 065 900 €, à comparer avec un total d'actifs au 30-06-24 de 8 825 433 €.

(3) Si la moyenne des principaux indices actions mondiaux a progressé de 35 % du 30-06-22 au 30-06-24, les marchés de taux ont baissé quant à eux de 8,5 % en moyenne sur la période.

À structure de portefeuille comparable, soit 58 % d'obligations et 38 % d'actions, le résultat sur la période des indices actions et taux est de 8,69 %.

À la suite de la présentation du rapport financier 2023 par le trésorier général, un temps de questions et d'échanges a été proposé avec l'assemblée.

Délégation Territoire-de-Belfort :

Les comités sont déçus d'avoir vu leurs livrets de placements fermés, mais ils comprennent le bien-fondé des versements volontaires. Cependant, ils souhaitent savoir s'ils peuvent récupérer les intérêts qui auront été générés par ces sommes placées par le siège. En ce qui concerne la participation aux activités des adhérents, que trouve-t-on exactement dans cette rubrique ?

***Réponse TGSF :** Sur la première question, la fermeture des livrets d'épargne ne date pas d'hier et remonte maintenant à l'année 2020. Les intérêts produits ne sont pas comptabilisables et il serait compliqué de les reverser. Bien évidemment, si les comités sont en difficultés pour mettre en place un événement, le siège est à leur écoute pour leur verser, par le biais d'une subvention, d'une aide financière, les fonds dont ils ont besoin. Sur la seconde question, ce sont en effet les participations des adhérents aux sorties annuelles organisés par les comités.*

Délégation Haute-Garonne:

Les banques où l'on engage d'importants capitaux peuvent en retour faire don de ce montant en mécénat.

***Réponse TGSF :** C'est prévu.*

Délégation Landes :

Pour la quête se pose le problème de la monnaie qui disparaît de plus en plus. Il est nécessaire que les délégations et les comités disposent de TPE.

***Réponse PGSF :** C'est prévu, d'ailleurs la circulaire du 30 janvier 2024 envoyée par voie postale aux délégations et aux comités évoquait le moyen de disposer de terminaux de paiements mobiles.*

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix la troisième résolution.

Troisième résolution

Après avoir entendu lecture du rapport financier 2023, l'assemblée générale statutaire du 27 septembre 2024 à Paris approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été présentés.

Pour : à l'unanimité

Contre :

Abstention :

Vote 4

Affectation du résultat 2023
présentée par M. François-Xavier SERRAZ,
trésorier général

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le résultat est la différence entre les produits et les charges enregistrés par l'association à la date de clôture de son exercice. Celui-ci peut s'avérer excédentaire (positif) ou déficitaire (négatif).

Le résultat est affecté en fonds propres (dotation et fonds de réserves) ou report à nouveau en cas d'exercice déficitaire ; le cas échéant le bénéfice de l'exercice est affecté au report à nouveau ou au poste réserves pour projet de l'entité pour apurer les pertes antérieures.

C'est l'assemblée générale statutaire qui décide de l'affectation du résultat.

Le conseil d'administration propose d'affecter le résultat 2023 de la manière suivante :

Résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023	540 891,83 €
au poste Report à nouveau	0 €
au poste Réserves pour projet de l'entité	540 891,83 €

Personne ne demandant la parole, le président met aux voix la quatrième résolution.



Les rapports d'activité et financier 2023 ont été déposés le 7 octobre 2024 dans les « Documents à la Une » de l'espace de connexion du site Internet national pour servir de support de présentation aux délégations générales pour leurs congrès départementaux.

Quatrième résolution

Après approuvé les comptes de l'exercice et constaté un résultat bénéficiaire net de 540 891,83 €, l'assemblée générale statutaire du 27 septembre 2024 à Paris décide de l'affecter de la façon suivante :

- au poste Report à nouveau 0 €
- au poste Réserves pour projet de l'entité 540 891,83 €

Pour : à l'unanimité

Contre :

Abstention :

Vote 5

**Rapport du CAC
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31-12-2023
et
Rapport spécial
sur les conventions règlementées
présentés par Mme Magali PAVLOVSKY,
Commissaire aux comptes – Cabinet AJC Audit**

Sur décision de l'assemblée générale statutaire du 22 septembre 2023 à Chartres, le cabinet AJC Audit a été nommé en qualité de commissaire aux comptes de l'association pour une durée de six (6) exercices, expirant à l'issue de l'assemblée générale statutaire statuant sur les comptes de l'exercice qui seront clôturée le 31 décembre 2028.

Lors de l'assemblée générale, Mme Magali PAVLOVSKY, commissaire aux comptes, a présenté ses rapports devant les participants.

Les documents listés ci-dessous – *partie intégrante du rapport et du rapport spécial du commissaire aux comptes* – avaient été mis à la disposition des délégués généraux et des administrateurs dans l'espace de connexion du site Internet national et figurent dans le dossier remis en assemblée générale.

Bilan actif

Bilan passif

Compte de résultat

Annexe des comptes annuels

Immobilisations corporelles

État des amortissements

Provisions inscrites au bilan

État des stocks

État des échéances des créances

Comptes de régularisation - ACTIF

Tableau des variations des fonds propres

Tableau de suivi des fonds dédiés

Compte de résultat par origine et destination

Emploi annuel des ressources globalisé avec affectation des ressources (CER)

État des échéances des dettes

Comptes de régularisation - PASSIF

Effectifs

Produits et charges exceptionnels

LE SOUVENIR FRANÇAIS

Association régie par la loi de 1901
Siège social : 20, rue Eugène Flachat 75017 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2023

AJC AUDIT

48 bis rue Jean de la Fontaine – 33 200 BORDEAUX – TÉLÉPHONE : +33 (0)5 47 29 74 65
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES GRANDE AQUITAINE
CAPITAL DE 7622 euros – SIRET 410 417 729 00036 – APE 6920Z

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

À l'Assemblée générale de l'association « LE SOUVENIR FRANÇAIS »

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Le Souvenir Français relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- La note de l'annexe intitulée « Evaluation des contributions volontaires en nature » des comptes annuels, concernant la liste des contributions volontaires en nature, qui n'ont pas pu être évaluées à la clôture de l'exercice.
- Le fait que nous n'avons pas assisté à l'inventaire physique des stocks au 31 décembre 2023

3. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des contributions volontaires en nature

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'évaluation des contributions volontaires en nature liées au bénévolat vous ont été présentées dans l'annexe des comptes annuels de l'association.

Établissement du Compte de Résultat par Origine et par Destination (CROD) et du Compte Annuel d'Emploi des Ressources (CER)

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié que les modalités retenues par l'élaboration du CROD et du CER sont conformes aux dispositions du règlement ANC N°2018-06 et ont été correctement appliquées.

4. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

5. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

6. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société^{Erreur ! Signet non défini.}.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société^{Erreur ! Signet non défini.} à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bordeaux, le 13 septembre 2024

Le Commissaire aux Comptes

AJC AUDIT

Signé par Magali Pavlovsky
Le 13/09/24

 AJC

Magali PAVLOVSKY

BILAN ACTIF

LE SOUVENIR FRANCAIS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ACTIF	Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023			01/01/2022 au 31/12/2022
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	29 742,00	14 789,40	14 952,60	3 645,97
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes	18 040,00		18 040,00	18 040,00
Immobilisations corporelles				
Terrains	234 500,00		234 500,00	234 500,00
Constructions	2 557 253,40	1 215 553,02	1 341 700,38	1 379 230,38
Installations techn., matériel et outil. ind.	3 960,00	2 117,79	1 842,21	2 634,21
Autres	609 511,24	61 417,89	548 093,35	443 493,83
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				2 931,00
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	500 000,00		500 000,00	500 000,00
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL (I)	3 953 006,64	1 293 878,10	2 659 128,54	2 584 475,39
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	165 866,48		165 866,48	
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	516 888,11		516 888,11	267 957,40
Valeurs mobilières de placement	7 701 507,24		7 701 507,24	7 564 177,51
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	8 160 003,46		8 160 003,46	8 356 661,92
Charges constatées d'avance	18 999,78		18 999,78	12 592,86
TOTAL (II)	16 563 265,07		16 563 265,07	16 201 389,69
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	20 516 271,71	1 293 878,10	19 222 393,61	18 785 865,08

BILAN PASSIF

LE SOUVENIR FRANCAIS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PASSIF	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	9 591 670,26	9 591 670,26
Fonds propres complémentaires	4 284 109,00	4 284 109,00
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	630 730,76	419 097,11
Autres		
Report à nouveau	3 738 623,72	3 738 623,72
Excédent ou déficit de l'exercice	540 891,83	211 633,65
<i>Situation nette (sous total)</i>	18 786 025,57	18 245 133,74
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	18 786 025,57	18 245 133,74
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	26 918,97	90 297,62
TOTAL (II)	26 918,97	90 297,62
PROVISIONS		
Provisions pour risques	219 820,00	219 820,00
Provisions pour charges		
TOTAL (III)	219 820,00	219 820,00
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	88 308,14	135 195,20
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	92 903,38	80 780,12
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	8 417,55	14 638,40
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	189 629,07	230 613,72
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	19 222 393,61	18 785 865,08

COMPTE DE RÉSULTAT

LE SOUVENIR FRANCAIS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	974 796,62	926 157,09	48 639,53	5,25
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	282 607,42	159 376,73	123 230,69	77,32
<i>Dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de service	1 040 073,35	832 913,77	207 159,58	24,87
<i>Dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	1 145 428,37	975 575,36	169 853,01	17,41
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	1 551 382,85	1 459 019,64	92 363,21	6,33
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie	489 658,16	497 361,84	-7 703,68	-1,55
Contributions financières				
Reprises sur amortis, dépr., prov. et transf. charges				
Utilisations des fonds dédiés	80 144,62	86 930,80	-6 786,18	-7,81
Autres produits	389 856,40	313 227,52	76 628,88	24,46
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	5 953 947,79	5 250 562,75	703 385,04	13,40
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises et autres achats	4 222 327,87	3 406 629,37	815 698,50	23,94
Variation de stock	-165 866,48		-165 866,48	
Autres achats et charges externes	1 113 222,31	1 147 536,80	-34 314,49	-2,99
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	25 195,56	20 863,56	4 332,00	20,76
Salaires et traitements	279 245,79	262 001,27	17 244,52	6,58
Charges sociales	228 347,86	182 069,95	46 277,91	25,42
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	64 204,35	63 688,16	516,19	0,81
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés	16 765,97	31 055,36	-14 289,39	-46,01
Autres charges				
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	5 783 443,23	5 113 844,47	669 598,76	13,09
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	170 504,56	136 718,28	33 786,28	24,71
PRODUITS FINANCIERS				
De participation	169 985,05	15 798,08	154 186,97	975,99
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	33 271,00		33 271,00	
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de VMP	195 281,32	6 867,32	188 414,00	
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	398 537,37	22 665,40	375 871,97	
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov.		33 271,00	-33 271,00	-100,00
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de VMP	10 989,81	5 925,96	5 063,85	85,45
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	10 989,81	39 196,96	-28 207,15	-71,96
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	387 547,56	-16 531,56	404 079,12	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	558 052,12	120 186,72	437 865,40	364,32

COMPTE DE RÉSULTAT

LE SOUVENIR FRANCAIS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion		5 000,00	-5 000,00	-100,00
Sur opérations en capital	400,00		400,00	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		90 000,00	-90 000,00	-100,00
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	400,00	95 000,00	-94 600,00	-99,58
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion	17 560,29	3 553,07	14 007,22	394,23
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov.				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	17 560,29	3 553,07	14 007,22	394,23
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-17 160,29	91 446,93	-108 607,22	-118,77
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	6 352 885,16	5 368 228,15	984 657,01	18,34
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	5 811 993,33	5 156 594,50	655 398,83	12,71
EXCÉDENT OU DÉFICIT	540 891,83	211 633,65	329 258,18	155,58
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat	57 600 000,00	60 000 000,00	-2 400 000,00	-4,00
TOTAL	57 600 000,00	60 000 000,00	-2 400 000,00	-4,00
CHARGES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole	57 600 000,00	60 000 000,00	-2 400 000,00	-4,00
TOTAL	57 600 000,00	60 000 000,00	-2 400 000,00	-4,00
TOTAL	540 891,83	211 633,65	329 258,18	155,58

ANNEXE COMPTABLE

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

LE SOUVENIR FRANCAIS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 19 222 393,61 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 540 891,83 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Seules sont exprimées les informations significatives.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Le règlement CRC n°99-01 du 16 février 1999 a été abrogé par le nouveau règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, obligatoirement applicable depuis la clôture de l'exercice 2020.

Afin de respecter le principe de prudence, lorsque les DG et Comités ne fournissent pas leur rapport financier et que le Siège ne dispose pas du relevé bancaire à la date de la clôture de l'exercice, aucun avoir n'est constaté à l'actif du bilan.

Les apports sans droit de reprise sont comptabilisés à la valeur inscrite dans l'acte notarié, à défaut à leur valeur vénale estimée.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Figurent à ce poste les frais liés au site internet de l'Association permettant notamment le règlement des cotisations et l'accès à la boutique en ligne.
Ils sont amortis sur 3 ans.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

LE SOUVENIR FRANCAIS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	50 ans
- Agencement et aménagement des constructions	10 ans
- Mat. de bureau et informatique	5 ans
- Matériel technique	5 ans
- Mobilier	10 ans

Les immeubles dont la valeur nette comptable est supérieure à la valeur estimée à la clôture de l'exercice font l'objet d'une provision pour dépréciation égale à la différence.

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Le montant figurant au poste participations correspond à l'apport effectué par le Souvenir Français à la Fondation pour la Mémoire de la guerre d'Algérie, des combats du Maroc et de Tunisie.

Aucune provision n'est à comptabiliser à la clôture de l'exercice.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Au cours de l'exercice, l'Association a repris en direct la gestion de la "boutique".

Auparavant celle-ci était confiée à une société extérieure et on ne comptabilisait que les ventes effectuées par le sous-traitant.

Ce changement de mode de gestion a induit un changement de méthode comptable puisque désormais un inventaire est effectué à la clôture de l'exercice et le stock comptabilisé.

L'impact de ce changement de méthode sur les comptes 2023 est évalué à la valeur du stock soit une augmentation du bénéfice de 165.866 €.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Les contributions volontaires sont par nature effectuées à titre gratuit ; elles sont principalement constituées par le bénévolat.

Cette charge latente est difficilement quantifiable mais a fait l'objet, conformément à la réglementation, d'une valorisation qui s'élève à la somme de 57,6 millions d'euros.

La méthode a consisté à évaluer le nombre d'heures consacrées aux diverses activités du Souvenir Français par les bénévoles hors de son siège (délégués généraux, délégués adjoints, présidents et vice-présidents de comités, secrétaires, trésoriers, porte-drapeaux et quêteurs), soit un total d'environ 1.600.000 heures valorisées à un coût moyen toutes charges comprises de 36 € en 2023 contre 38 € en 2022. Par hypothèse, le temps passé pour la mission a été estimé à 90% du temps total des bénévoles administratifs et 10% de leur temps pour le fonctionnement.

Les abandons de frais des bénévoles donnant lieu à l'émission d'un reçu fiscal se sont élevés à 480.199 € ; ils ont été comptabilisés en charges dans les frais engagés pour la mission et en recettes dans les dons.

Toutes les autres contributions volontaires en nature (notamment la valeur des locaux mis à disposition des DG et Comités) n'ont pu être chiffrées faute d'informations disponibles à la date d'arrêté des comptes.

PERIMETRE DES ACTIVITES

L'Association a pour objet :

1/ de conserver la mémoire de ceux et celles qui sont morts pour la France au cours de son histoire ou qui l'ont honorée par leur engagement au service de la Nation, leurs actes héroïques ou toutes autres belles actions, notamment en entretenant leurs tombes ainsi que les monuments élevés à leur gloire, tant en France qu'à l'étranger ;

2/ d'animer la vie commémorative en participant aux cérémonies patriotiques nationales, en participant ou en organisant des manifestations locales qui rassemblent les différentes générations autour de leur histoire ;

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

LE SOUVENIR FRANCAIS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

3/ de transmettre le flambeau du souvenir aux générations successives en leur inculquant, par la connaissance de l'histoire, le sens du devoir, l'amour de la patrie et le respect de ses valeurs.

Pour remplir sa mission, l'Association agit dans chaque département par une délégation générale qui regroupe, anime et coordonne l'action des comités créés à l'échelon local.

IMMOBILISATIONS LEGUEES A L'ASSOCIATION

Les immeubles (appartements ou maisons) légués ou donnés à l'Association sont immobilisés mais non amortis car ils sont destinés à la revente.

Lors de leur revente, la plus ou moins value est calculée par différence entre le prix de cession et la valeur d'entrée à l'actif de l'Association, et comptabilisée en plus ou en moins des legs reçus au cours de l'exercice.

En 2023, il n'y a eu aucun apport ni cession de bien légué.

REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS ET INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE

Conformément à la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 rendant obligatoire la publication annuelle des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants, nous vous informons que ce montant s'élève à 87.311 € pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Par ailleurs, les engagements pris en matière d'indemnités de départ à la retraite ont été estimés à 312.969 € à la clôture de l'exercice. Ces engagements ne sont pas comptabilisés.

Les différents paramètres pour calculer ces indemnités sont les suivants :

Taux d'actualisation	3,34%
Taux d'évolution salariale	1,50%

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

LE SOUVENIR FRANCAIS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A	IMMOBILISATIONS	TOTAL	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORP.:	Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	50 578		16 872
CORP.:	Terrains		234 500		
	Sur sol propre		1 876 500		
	Constructions				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales, agencs & aménagts construct.		680 753		
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		3 960		
	Inst. générales, agencs & aménagts divers		380 089		80 181
	Autres immos corporelles				
Matériel de transport					
Matériel de bureau & mobilier informatique		119 615		44 736	
Emballages récupérables & divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes		2 931			
	TOTAL		3 298 348		124 917
FINANCIERES:	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations		500 000		
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières				
	TOTAL		500 000		
TOTAL GENERAL			3 848 926		141 789

CADRE B	IMMOBILISATIONS	TOTAL	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORP.:	Frais d'établissement & dével.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL		19 668	47 782	
CORP.:	Terrains				234 500	
	Sur sol propre				1 876 500	
	Constructions					
	Inst. gal. agen. amé. cons				680 753	
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				3 960	
	Inst. gal. agen. amé. divers				460 269	
	Autres immos corporelles					
	Mat. bureau, inform., mobilier		15 109		149 242	
Emb. récupérables & divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes		2 931				
	TOTAL			18 040	3 405 225	
FINANCIERES:	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations				500 000	
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières					
	TOTAL				500 000	
TOTAL GENERAL				37 708	3 953 007	

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

LE SOUVENIR FRANCAIS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		28 892	5 565	19 668	14 789
TOTAL		28 892	5 565	19 668	14 789
Terrains					
	Sur sol propre	497 270	37 530		534 800
Constructions	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.	680 753			680 753
Inst. techniques matériel et outil. industriels		1 326	792		2 118
	Inst. générales agencem. amén.	1 688	7 496		9 185
Autres immobs corporelles	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatiq., mob.	54 521	12 821	15 109	52 233
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		1 235 558	58 639	15 109	1 279 089
TOTAL GENERAL		1 264 450	64 204	34 777	1 293 878

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS		Différentiel de durée	REPRISES		Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel		Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
	Sur sol propre						
Constr.	Sur sol autrui						
	Inst. agenc. et amén.						
Inst. techn. mat. et outillage							
	Inst. gales, ag. am div						
A. Immo. corp.	Matériel transport						
	Mat. bureau mobilier inf.						
	Emballages réc. divers						
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices					
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

LE SOUVENIR FRANCAIS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

La provision pour risques de 219.820 € concerne le legs contesté Bichet.

TABLEAU DES PROVISIONS

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires <i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
	TOTAL				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	219 820			219 820
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges					
TOTAL	219 820			219 820	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations				
	- incorporelles				
	- corporelles				
	- Titres mis en équivalence				
	- titres de participation				
	- autres immobs financières				
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients					
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL					
TOTAL GÉNÉRAL	219 820			219 820	
Dont provisions pour pertes à terminaison					
Dont dotations & reprises					
- d'exploitation					
- financières					
- exceptionnelles					

Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée

ÉTAT DES STOCKS

LE SOUVENIR FRANCAIS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

TABLEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises				
Matières premières				
Autres approvisionnements		165 866,48		165 866,48
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits				
TOTAL		165 866,48		165 866,48

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

LE SOUVENIR FRANCAIS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACIIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
ACIIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres coll. publiques	59	59	
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)	514 829	514 829		
Charges constatées d'avance	19 000	19 000		
TOTAUX	533 888	533 888		
Renvois	(1) Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	(1) des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		
(3) Créances reçues par legs ou donations				

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

LE SOUVENIR FRANCAIS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	19 000
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	19 000

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	511 782
Disponibilités	
TOTAL	511 782

TABLEAU VARIATION DES FONDS PROPRES

LE SOUVENIR FRANCAIS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres statutaires	9 591 670,26				9 591 670,26
Fonds propres complémentaires	4 284 109,00				4 284 109,00
Réserves					
Réserves pour projet de l'entité	419 097,11		211 633,65		630 730,76
Report à nouveau	3 738 623,72				3 738 623,72
Excédent ou déficit de l'exercice	211 633,65		540 891,83	211 633,65	540 891,83
TOTAUX	18 245 133,74		752 525,48	211 633,65	18 786 025,57

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

LE SOUVENIR FRANCAIS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

TABLEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Variation des fonds dédiés issue de	À l'ouverture de l'exercice montant global	Reports	Utilisations			À la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements	Transferts	Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Noisseville	15 000,00	91 446,00	106 446,00				
Géolocalisation	4 089,26		4 089,26				
Monument Soldis	10 153,00					10 153,00	
Mémorial de Metz	61 055,36		61 055,36				
Mission tombes Harkis		4 500,00	1 142,33			3 357,67	
TOTAL	90 297,62	189 802,01	266 588,96			13 510,67	

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

LE SOUVENIR FRANCAIS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

RESSOURCES PROVENANT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

Par hypothèse, les charges engagées sur les projets bénéficiant de fonds dédiés sont imputées en priorité sur les dons provenant de la générosité du public.

Variation des fonds dédiés issue de	À l'ouverture de l'exercice montant global	Reports	Utilisations			À la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements	Transferts	Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Monument Solds		13 408,30				13 408,30	
TOTAL		13 408,30				13 408,30	

COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

LE SOUVENIR FRANCAIS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Les frais de fonctionnement incluent les provisions pour risques et les charges exceptionnelles.

A - Produits et charges par origine et destination	Exercice N		Exercice N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
Produits par origine				
Produits liés à la générosité du public				
Cotisations sans contrepartie	972 386,62	972 386,62	926 157,09	926 157,09
Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	1 551 382,85	1 551 382,85	1 459 019,64	1 459 019,64
- Legs, donations et assurances-vie	489 658,16	489 658,16	497 361,84	497 361,84
- Mécénat				
Autres produits liés à la générosité du public	1 010 030,22	1 010 030,22	814 596,31	814 596,31
Produits non liés à la générosité du public				
Cotisations avec contrepartie	2 410,00			
Parrainage des entreprises				
Contributions financières sans contrepartie				
Autres produits non liés à la générosité du public	1 101 444,32		608 587,11	
Subventions et autres concours publics	1 145 428,37		975 575,36	
Reprises sur provisions et dépréciations				
Utilisations des fonds dédiés antérieurs	80 144,62		86 930,80	86 930,80
TOTAL	6 352 885,16	4 023 457,85	5 368 228,15	3 784 065,68
Charges par destination				
Missions sociales				
Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	4 498 900,21	4 498 900,21	3 778 320,34	3 778 320,34
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	22 500,00	22 500,00	18 182,60	18 182,60
Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
Frais de recherche de fonds				
Frais d'appel à la générosité du public	43 334,03	43 334,03	49 030,91	49 030,91
Frais de recherche d'autres ressources				
Frais de fonctionnement	1 166 288,77		1 183 046,13	
Dotations aux provisions et dépréciations	64 204,35		96 959,16	
Impôt sur les bénéficiaires				
Report en fonds dédiés de l'exercice	16 765,97	13 408,30	31 055,36	
TOTAL	5 811 993,33	4 578 142,54	5 156 594,50	3 845 533,85
Excédent ou déficit	540 891,83	-554 684,69	211 633,65	-61 468,17

C. EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES GLOBALISÉ AVEC AFFECTATION DES RESSOURCES (CER)

LE SOUVENIR FRANCAIS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

COMpte D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

La comptabilité de l'Association ne permet pas de connaître la part des actions réalisées pour la mission qui seraient financées par les seules ressources collectées auprès du public ; par hypothèse, les ressources liées à la générosité publique sont donc réputées être utilisées en priorité pour la mission. Lorsqu'au cours d'un exercice, ces ressources excèdent les dépenses réalisées pour la mission, elles sont reportées sur les exercices ultérieurs ; inversement si les dépenses de l'exercice excèdent les ressources provenant de la générosité publique, le dépassement est imputé prioritairement sur les excédents antérieurs jusqu'à leur apurement. L'exercice 2023 fait ressortir une insuffisance de la générosité du public de 554.685 € (imputée à due concurrence sur l'excédent de 2021).

C. EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES GLOBALISÉ AVEC AFFECTATION DES RESSOURCES (CER)

LE SOUVENIR FRANCAIS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES			1 - RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
1.1. Réalisées en France			1.1. Cotisations sans contrepartie	972 386,62	926 157,09
Actions réalisées par l'organisme	4 498 900,21	3 778 320,34	1.2. Dons, legs et mécénats		
Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	22 500,00	18 182,60	Dons manuels	1 551 382,85	1 459 019,64
1.2. Réalisées à l'étranger			Legs, donations et assurances-vie	489 658,16	497 361,84
Actions réalisées par l'organisme			Mécénats		
Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3. Autres ressources liées à la générosité du public	1 010 030,22	814 596,31
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	43 334,03	49 030,91			
2.2. Frais de recherche d'autres ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT					
TOTAL DES EMPLOIS	4 564 734,24	3 845 533,85	TOTAL DES RESSOURCES	4 023 457,85	3 697 134,88
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	13 408,30		3 - UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS		86 930,80
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE			DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	554 684,69	61 468,17
TOTAL	4 578 142,54	3 845 533,85	TOTAL	4 578 142,54	3 845 533,85
			RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)	608 052,53	669 520,70
			(+) Excédent ou (-) Insuffisance de la générosité du public	-554 684,69	-61 468,17
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)	53 367,84	608 052,53
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
EMPLOIS DE L'EXERCICE			1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			Bénévolat	57 600 000,00	60 000 000,00
Réalisées en France	50 796 000,00	52 898 000,00	Prestations en nature		
Réalisées à l'étranger			Dons en nature		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	2 520 000,00	2 660 000,00			
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	4 284 000,00	4 442 000,00			
TOTAL	57 600 000,00	60 000 000,00	TOTAL	57 600 000,00	60 000 000,00

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

LE SOUVENIR FRANCAIS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

MONTANT

Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	88 308
Dettes fiscales et sociales	92 903
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	

TOTAL DES CHARGES À PAYER

181 212

LES EFFECTIFS

LE SOUVENIR FRANCAIS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

LES EFFECTIFS

L'effectif moyen employé durant l'exercice est de 9 salariés.

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

LE SOUVENIR FRANCAIS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Figure en charges exceptionnelles la valeur des avoirs bancaires 2022 des Délégations et Comités qui n'ont pas fourni leur rapport financier au Siège pour l'établissement des comptes 2023 et pour lesquels le Siège ne disposait pas non plus de l'avoir bancaire à la clôture de l'exercice, soit un total de 17.560 €.

DÉSIGNATION	CHARGES	PRODUITS
Comptes des Comités non reçus	11 921	
Comptes des Délégations non reçus	5 639	
TOTAL	17 560	



LE SOUVENIR FRANÇAIS

Association régie par la loi de 1901

Siège social : 20, rue Eugène Flachat 75017 PARIS

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le
31/12/2023

AJC AUDIT

48 bis rue Jean de la Fontaine – 33 200 BORDEAUX – TÉLÉPHONE : +33 (0)5 47 29 74 65

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES GRANDE AQUITAINE

CAPITAL DE 7622 euros – SIRET 410 417 729 00036 – APE 6920Z

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée Générale de l'association « LE SOUVENIR FRANÇAIS »

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R.612-7 et de l'article 7 du règlement intérieur de votre association, nous avons été avisés du point suivant :

Prise en charge des frais de missions engagés par les membres du conseil d'administration

Les frais de mission engagés par les administrateurs dans le cadre de leurs fonctions et pris en charge par l'association s'élèvent à un montant total de 22 451,46 €.

Fait à Bordeaux, le 13 septembre 2024

Le Commissaire aux Comptes

AJC AUDIT

Signé par Magali Pavlovsky
Le 13/09/24

Magali PAVLOVSKY  AJC

Cinquième résolution

Après avoir entendu l'intervention de Mme Magali PAVLOVSKY, commissaire aux comptes du cabinet AJC Audit et pris connaissance de son rapport sur les comptes annuels du Souvenir Français de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ainsi que de son rapport spécial sur les conventions règlementées, l'assemblée générale statutaire du 27 septembre 2024 à Paris valide ces rapports dans toutes leurs dispositions.

Pour : à l'unanimité

Contre :

Abstention :

Vote 6

Budget prévisionnel 2025
présentée par M. François-Xavier SERRAZ,
trésorier général

Budget prévisionnel 2025 en €

	Exercice 2023 voté	Exercice 2023 clôturé	Variation en €	Variation en %	Exercice 2024 prévisionnel en cours voté en 2023	Budget 2025 prévisionnel à voter en 2024
CHARGES	4 500 000	5 812 000	1 312 000	29,2	4 880 000	5 000 000
Tombes et monuments	800 000	852 000	52 000	6,5	960 000	(*) 960 000
Mémoire et pédagogie	1 000 000	1 355 000	355 000	35,5	1 100 000	1 200 000
Cérémonies, manifestations et fleurissement	900 000	1 292 000	392 000	43,6	1 000 000	(*) 1 040 000
Aides aux délégations, comités et organismes de mémoire	100 000	142 000	42 000	42,0	70 000	100 000
Fournitures missions et revue	400 000	291 000	-109 000	-27,3	350 000	400 000
Frais généraux	1 300 000	1 308 000	8 000	0,6	1 400 000	1 300 000
Charges financières et report des fonds dédiés		28 000				
Dotations aux amortissements		64 000				
Abandon frais des bénévoles		480 000				

(*) montants modifiés en séance

	4 500 000	6 353 000	1 853 000	41,2	4 880 000	5 000 000
PRODUITS	4 500 000	6 353 000	1 853 000	41,2	4 880 000	5 000 000
Cotisations	950 000	975 000	25 000	2,6	950 000	950 000
Quête nationale	550 000	539 000	-11 000	-2,0	580 000	550 000
Revue et ventes produits	350 000	325 000	-25 000	-7,1	350 000	500 000
Participation aux activités	950 000	1 010 000	60 000	6,3	900 000	1 000 000
Participation aux voyages pédagogiques mémoriels	300 000	378 000	78 000	26,0	400 000	400 000
Dons et legs	400 000	1 022 000	622 000	155,5	400 000	400 000
Subventions	900 000	1 145 000	245 000	27,2	1 200 000	1 100 000
Produits financiers	100 000	399 000	299 000	299,0	100 000	100 000
Utilisation des fonds dédiés		80 000				
Abandon frais des bénévoles		480 000				
Résultat (produits-charges)	0	541 000	541 000		0	0

Postes non budgétés

La mission représente près de 74 % des charges pour le budget prévisionnel 2025

Sixième résolution

Après avoir pris connaissance du budget prévisionnel 2025, la somme allouée à la rénovation des tombes et monuments a été augmentée, passant de 900 000 € à 960 000 €. Parallèlement, le budget pour les cérémonies, manifestations et fleurissement a été révisé, passant de 1 100 000 € à 1 040 000 €.

L'assemblée générale statutaire du 27 septembre 2024 à Paris valide ce budget prévisionnel dans toutes ses dispositions.

Pour : à l'unanimité

Contre :

Abstention :

Vote 7

Montant des cotisations et de l'abonnement à la Revue en 2025

**présenté par le CGA (2s) Serge BARCELLINI,
président général**

Tarifs cotisations et abonnement

— 2025 —

Cotisations (hors étranger) – Adhérents du Souvenir Français

membre **TITULAIRE** avec **REÇU FISCAL** si paiement via le site Internet national **10 € et plus**
(soit 3,40 € après défiscalisation)

membre **TITULAIRE** avec **REÇU FISCAL** par courrier postal ou via le site Internet national **20 € et plus**
(soit 6,80 € après défiscalisation)

membre **BIENFAITEUR** avec **REÇU FISCAL** par courrier postal ou via le site Internet national **50 € et plus**
(soit 17 € après défiscalisation)

Jeunes à partir de 13 ans et **Etudiants** jusqu'à 25 ans **5 €**



En privilégiant le règlement des cotisations et ou dons sur le site Internet national le reçu fiscal est généré automatiquement.

RAPPEL : La séparation entre les cotisations et les dons décidée en AG statutaire 2022 est abandonnée.

Abonnement à la revue du Souvenir Français

si **ADHÉRENT** **10 €**

si **NON adhérent** **20 €**



RAPPELS : Par suite de la décision du conseil d'administration du 27 novembre 2023, depuis le 1^{er} janvier 2024, la revue est envoyée gratuitement aux délégués généraux et aux présidents de comité de la France métropolitaine, de l'Outre-mer et de l'étranger.

Cette décision figurait dans le circulaire du 30 janvier 2024 envoyé par mailing postal aux responsables du Souvenir Français.

Les comités peuvent demander l'envoi jusqu'à cinq revues gratuites, à l'unique condition qu'elles soient adressées à des personnes ayant un lien avec des initiatives mémorielles (préfets, maires, députés, directeur de collège, etc.).

La gestion du fichier des abonnements incombe exclusivement aux délégués généraux, qui sont également les seuls à pouvoir procéder aux inscriptions sur l'Intranet de la revue.

Les revues et ses hors-série sur « Les 100 » des années écoulées sont disponibles au format PDF sur le site Internet national dans la rubrique Actualités > La Revue > Nos archives.

Pour la publication des articles, ceux-ci doivent être envoyés uniquement par e-mail et en format Word au plus tard 2 mois avant la sortie du prochain numéro à paraître.

Cotisations – Associations affiliées au Souvenir Français

Départementales et territoriales

20 € pour les petites associations (*)
50 € pour les plus grandes (*)

(*) L'appréciation est laissée aux délégués généraux et aux présidents de comité

Septième résolution

Après avoir pris connaissance :

- du montant des cotisations membres titulaires, bienfaiteurs, jeunes et étudiants ;

- du montant à partir duquel est émis un reçu fiscal :

10 € et plus réglés via le site Internet = émission automatique d'un reçu fiscal

20 € et plus réglés par courrier postal = émission d'un reçu fiscal par le service gestion du siège

50 € et plus réglés par courrier postal = émission d'un reçu fiscal par le service gestion du siège

Pour ces deux derniers montants, si paiement via le site Internet, le reçu fiscal est automatiquement envoyé à l'adhérent et/ou donateur par le biais d'un email généré par la plateforme Stripe.

- du montant de l'abonnement à la revue ;

l'assemblée générale statutaire du 27 septembre 2024 à Paris approuve leur validation et leur mise en application à compter du 01-01-2025.

Elle réitère également la décision prise en 2022 et 2023 de l'abandon de la séparation entre les cotisations et les dons.

Pour : à la majorité

Contre : 0

Abstentions : 2

Élection du CA 2024 | 2027

Pour rappel, les modalités du vote pour désigner les administrateurs de la mandature 2024|2027 avaient été envoyées par emailing le 30 août 2024 à l'ensemble des responsables du Souvenir Français.

Les professions de foi des candidats avaient été mises à la disposition des délégués généraux et des administrateurs dans leur espace de connexion sur le site Internet national.

En application des décisions de l'AG 2023 à Chartres, le conseil d'administration est composé :

1. d'un collège de 10 membres qui représentent les familles spirituelles engagées dans l'animation de la vie commémorative (4 membres), les personnalités ayant exercé de hautes responsabilités au sein de chacune des armées et de la Gendarmerie nationale (4 membres) et les personnalités qui exercent ou ayant exercé de hautes responsabilités dans l'Education nationale (2 membres) ;
2. d'un collège de 10 personnalités qui mettent leurs compétences et leurs connaissances au service du Souvenir Français pour améliorer son développement et son rayonnement ;
3. d'un collège de 10 membres qui représentent les délégations territoriales du Souvenir Français.

Le vendredi 27 septembre 2024, le scrutateur nommé par la Commission d'Examen des Candidatures, Maître Claude JAQUET a supervisé cette élection, a ouvert les urnes et à compter les voix avec l'aide de six personnels permanents du siège (Anne-Caroline BURGUIÈRE, Aymeric GUILLOT, Bernard QUÉRÉ, Jeannine HADDAD, Isabelle MARIET, Nathalie VASLOT).

Il a établi, certifié et annoncé en séance le résultat des votes.

Election du conseil d'administration 2024 | 2027
Assemblée générale de l'association Le Souvenir Français du vendredi 27 septembre 2024 à Paris

Participation		
Corps électoral	214	100,00%
Abstentions	54	25,23%
Nombre d'électeurs votants	160	74,77%

160 votants sur 165 intentions de vote

Détail de la participation		
Nombre d'électeurs votants	160	100,00%
dont bulletins nuls et blancs	4	2,50%
dont bulletins exprimés	156	97,50%

Membres élus

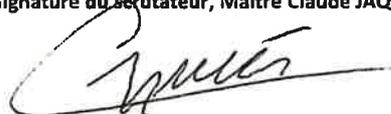
COLLEGE 1 (10 membres)	Nbre voix
BURGUN Cédric	146
KBIBECH Anouar	145
KORSIA Haïm	147
WAECHTER Etienne	146
ADAM Philippe	146
BLIN François-Xavier	146
CUCHE Bruno	147
VECHAMBRE Jean-Régis	147
ALAZARD Joëlle	147
LECOQ Tristan	146

COLLEGE 2 (10 membres)	Nbre voix
BARCELLINI Serge	145
CARENCO Jean-François	144
CORDIER Pierre	143
GISCARD D'ESTAING Louis	143
GOUYETTE François	146
INAN Aytèn	145
PECOUT Gilles	145
THIBAUT Laurence	145
VINCHON Pascal	145
VITTE Dominique	144

COLLEGE 3 (10 membres)	Nbre voix	
CHARLIER Joëlle	158	Elue
DEFERT Christèle	156	Elue
SOLOFRIZZO Pascal	151	Elu
GUY Claude	146	Elu
HAQUENOPH Sophie	129	Elue
STAHL Hubert	127	Elu
D'ALES Hugues	113	Elu
PORTE Bernard	107	Elu
DEMAIN Laurent	94	Elu
FOHLEN WEILL Gérard	87	Elu
REY Maurice	63	
SAINT YGNAN Louis	42	
SOLDANI ép. SENEZ	39	
WEIMANN Jean-François	30	
AMBEC Bernard	25	
VIEILLE MECET Bernard	25	
AVIGNON Serge	24	
HESSE Roland	18	
CRUCIANI Jordan	13	
FILLIAS Marc	13	
LE PAHUN Joël	11	
ROCQUE Jean-Louis	10	
BATTMANN Thierry	9	
BELLIER Martial	7	
BAMARE KRONG Jean-Maurice	3	

A Paris, le vendredi 27 septembre 2024

Signature du scrutateur, Maître Claude JAQUET



Élection du Bureau national

Sous la présidence du doyen d'âge, Monsieur Pascal SOLOFRIZZO, le conseil d'administration s'est réuni dans la salle adjacente à l'amphithéâtre Des Vallières pour élire les membres qui composeront le bureau national de l'association Le Souvenir Français.

Ont été désignés, en qualité de :

Président général

Le contrôleur général des armées (2s) Serge BARCELLINI

Vice-président

Le général de corps aérien (2s) Pascal VINCHON

Vice-présidente

Madame Laurence THIBAUT

Secrétaire général

Le grand rabbin de France Haïm KORSIA

Trésorière générale

La générale de division (2s) Dominique VITTE

Participeront aux réunions du bureau national, en qualité d'invités permanents :

Le général de corps d'armées (2s) Bruno CUCHE

Madame la déléguée générale de l'Oise Chrystèle DEFERT

Monsieur le délégué général des Hauts-de-Seine Claude GUY

Délégation de pouvoirs

Délégation de pouvoirs

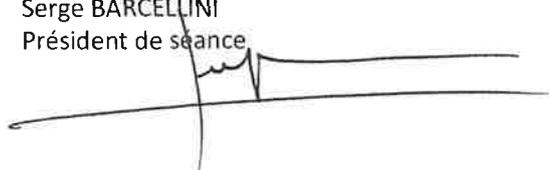
Le conseil d'administration donne pouvoir :

- d'engager et d'ordonnancer les dépenses dans le cadre du budget 2025 voté par l'assemblée générale du vendredi 27 septembre 2024 à Paris, à M. Serge BARCELLINI, Président général, et en son absence, à M. Haïm KORSIA, Secrétaire général ;
- d'assurer le paiement des dépenses à Mme Dominique VITTE, Trésorière générale sans limite de montant et à M. Bernard QUÉRÉ, Responsable administratif et financier de l'association « Le Souvenir Français », pour les sommes inférieures à 6 000 € (six mille euros).
- Mme Dominique VITTE, Trésorière générale pourra séparément, dans le cadre des statuts et sur décision du Président général ou du Secrétaire général :
 - a) effectuer toutes opérations se rapportant aux titres constituant le portefeuille de l'association et déposer certains titres aux comptes ouverts dans tout établissement bancaire, qu'il s'agisse de titres dépendant du fonds de dotation ou du fonds de réserve, ou de titres libres. Chacun d'eux pourra, en conséquence : déposer et retirer tous titres et valeurs, signer tous récépissés ou reçus, en donner décharge, demander le transfert ou la conversion au porteur de tous titres nominatifs, retirer le montant du remboursement de tous titres amortis, faire tous emplois ou réemplois de fonds, donner tous ordres de bourse pour achat ou vente ;
 - b) verser et retirer, par le moyen des comptes courants, toutes sommes sur les portefeuilles suivants :
 - La Banque Postale..... compte n° 0094914 Y 020
 - Banque Lazard..... compte n° 01 31786 z 01
 - Groupama Gan Patrimoine Associations..... compte n° 2N 01 0035666 X
 - c) signer des procurations avec la faculté de subdélégation à un tiers et signer tout type d'opérations sur les comptes.

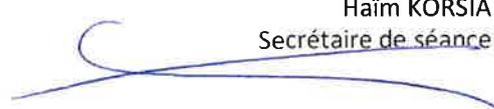
M. Bernard QUÉRÉ, Responsable administratif et financier de l'association « Le Souvenir Français » et Mme Jeannine HADDAD, son adjointe, sont autorisés auprès des agences bancaires de réaliser l'ouverture, le fonctionnement, la clôture de comptes en banque, postaux ou de livrets d'épargne et de toutes autres opérations pour le besoin des délégations générales ou des comités locaux, et par conséquent, transmettre à cet effet tous pouvoirs pour le fonctionnement des dits comptes à toute personne de son choix.

La présente délégation de pouvoirs annule et remplace les précédentes.

M. Le contrôleur général des armées (2s)
Serge BARCELLINI
Président de séance



M. le Grand rabbin de France
Haïm KORSIA
Secrétaire de séance



Documents informatifs

Quête nationale du Souvenir Français

L'identité visuelle de l'affiche 2024

C215, pseudonyme de Christian Guémy, est un artiste urbain, pochoiriste français, né en octobre 1973 à Bondy.

Il travaille et vit entre Carpentras et Vitry-sur-Seine, où il a invité des centaines d'artistes internationaux à transformer sa ville.

Ses sujets de prédilection sont l'enfance, les laissés-pour-compte, les anonymes, les amoureux, mais aussi les animaux.

Son style va de la bichromie aux compositions les plus colorées.

Les dimensions de ses œuvres demeurent à l'échelle humaine. C215 veut mettre de la poésie et de l'émotion au cœur des villes désincarnées. Ses visages de personnages illustres ou bien d'anonymes aux traits expressifs témoignent de son besoin de retrouver une certaine humanité.

Il souhaite des œuvres qui fédèrent.

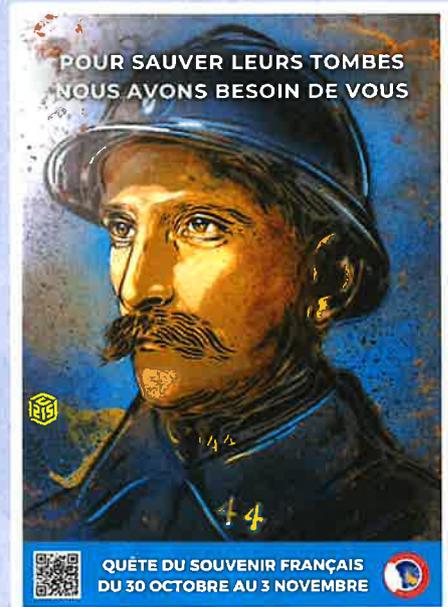
Christian Guémy s'est engagé pour différentes causes humanitaires à l'étranger, de lutte contre la pauvreté, le terrorisme, la guerre, mais surtout pour la paix. Il intervient bénévolement dans les prisons françaises depuis 2014.

Artiste urbain, il a fait des portraits sur boîtes aux lettres sa marque de fabrique.

En 2022, Christian Guémy est agréé peintre de l'Armée. En septembre 2023, il contacte le Souvenir Français afin de contribuer artistiquement à la mémoire combattante et à la visibilité de l'association.

Il réalise l'affiche de la quête 2024, une fresque au siège, ainsi qu'une exposition temporaire sur les compagnons de la Libération du Grand Est à la Maison Régionale de la Mémoire-Souvenir Français à Metz fin 2024.

Ce visuel a également été décliné sur la boîte et les chocolats « Souvenir Français ».



Pour le 1^{er} novembre

Parution d'une page complète dans Le Figaro pour un appel aux dons.

Mobilisons-nous du 30 octobre au 3 novembre !

La **quête du Souvenir Français** est inscrite dans l'ADN de notre association depuis 1890. Elle est un moment essentiel pour notre association, d'une part car elle constitue un moment de rencontre et d'échange avec un public qui ne connaît pas toujours notre association et ses actions ; d'autre part car c'est **LE moment** qui permet de récolter les fonds nécessaires à la réalisation de nos actions tout au long de l'année. Il est particulièrement important d'être présent **avant le 1^{er} novembre**, car dans les cimetières de la majorité de nos communes, les familles fleurissent leurs tombes avant le 1^{er} novembre. Il est également essentiel d'être présent sur la durée. Il est également rappelé l'importance de **communiquer sur la quête en amont** : réseaux sociaux, presse locale, affiches etc.

Afin de pallier la raréfaction ou l'absence de monnaie lors de la quête, les délégations et les comités ont la possibilité d'acquérir un ou plusieurs terminaux de paiement (TPM), soit en location, soit à l'achat. **Renseignements auprès de Bernard Quéré.**

Enfin, il est souhaitable de **mobiliser les jeunes sapeurs-pompiers**, les membres du conseil municipal des jeunes, les jeunes scolaires et les scouts ! Il peut être également fait appel à des jeunes bénévoles de la plateforme « JeVeuxAider.gouv.fr ». Compte tenu du versement de 30 % de la quête, il est suggéré de mobiliser les jeunes quêteurs sur les sites qui ne sont pas tenus traditionnellement par les comités. Dans ce cadre, une convention de partenariat a été signée entre le Souvenir Français et les associations départementales de Cadets de la Gendarmerie. **N'hésitez pas à prendre contact avec les associations de Cadets** de votre département. **Renseignements auprès d'Aymeric Guillot.**

Organisation des élections des DG

Rappel

En 2024, 37 délégations sont concernées. En 2025, elles seront 17 à devoir organiser un congrès électif, conformément aux statuts du Souvenir Français.

Ces élections ont pour objectif d'élire le bureau de la délégation (DG, DGA, Trésorier, Secrétaire - liste que le bureau sortant de la délégation peut décider d'élargir : chargé de mission, etc.). Seules les listes complètes peuvent être soumises aux votes des adhérents.

Le scrutin est de type majoritaire à un tour par liste bloquée : les électeurs n'ont la possibilité d'en modifier ni la composition, ni l'ordre de présentation.

Les élections sont organisées par le bureau sortant de la délégation. Tous les adhérents du SF à jour de leur cotisation pour 2024 et 2025 dans le département sont électeurs. Cela nécessite la création d'un fichier départemental des adhérents.

Sont également électeurs les associations affiliées à la délégation où à l'un des comités à jour de leur cotisation pour 2023 et 2024. Chaque association affiliée bénéficie d'une voix.

Les membres de l'association désireux de siéger au bureau de la délégation générale présentent leur candidature auprès du bureau par courrier ou courriel adressé au délégué général sortant au moins 45 jours avant la date du congrès annuel de la délégation. Cela nécessite que le bureau sortant fasse connaître à tous les membres de la délégation générale la date du prochain congrès électif et l'appel à d'éventuelles candidatures avec un délai compatible (au minimum 2 mois à l'avance).

Les électeurs peuvent voter soit en présentiel, soit par procuration (chaque adhérent ne peut détenir qu'une seule procuration). ***Il appartient au président de comité d'organiser la collecte des procurations selon les modalités qu'il définira lui-même.***

Les résultats du vote sont validés par le bureau national du Souvenir Français et confirmés par le conseil d'administration.

Concernant les candidatures, il est rappelé que **les candidats pour le poste de délégué général doivent adresser un CV et leurs motivations.**

Ces documents doivent être regroupés « par liste » et expédiés par le bureau de la délégation à tous les présidents des comités, à charge pour ces derniers de les faire connaître à leurs adhérents par courrier postal ou électronique ou au minimum lors de leur réunion du comité.

Organisation des élections des DG

Les statuts en vigueur du SF définissent avec précision l'organisation des élections des délégués généraux

Certains points à mettre en œuvre sont les suivants :

1 – Quand ont lieu ces élections ?

Tous les 3 ans lorsque le mandat du bureau arrive à échéance.

Depuis 2021, ces mandats sont clairement suivis par le siège qui publie un acte de nomination, précisant la date de début.

2 – Qui organise les élections ?

Le délégué général sortant qu'il se représente ou non. Il lui appartient de choisir la date du vote, de rédiger l'appel à candidature et de constituer à l'aide de ses présidents la liste des adhérents qui ont le droit de voter.

La clôture des listes des adhérents est faite le jour de la date de clôture des candidatures. Les listes complètes des adhérents devront être remontées par les présidents de comité au délégué général sortant, avant la dernière réunion de bureau qui finalisera la préparation du congrès électif.

3 – Qui vote ?

Tous les adhérents des comités à jour de leur cotisation pour l'année N-1 et l'année N du vote.

Les adhérents qui n'ont payé qu'une seule cotisation et cela après le 1^{er} janvier de l'année N ne peuvent pas être inscrits sur la liste des électeurs.

Un membre à jour de cotisation pour l'année N dans le département du vote et pouvant apporter la preuve qu'avant son déménagement il était membre du Souvenir Français dans un autre département et qu'il était à jour de sa cotisation de l'année N-1 pourra voter.

Les statuts précisent que les membres titulaires doivent être âgés au minimum de 13 ans et le règlement intérieur que les bureaux des DG sont élus par « tous les membres des comités relevant de la délégation ».

Les membres mineurs sont donc des membres comme les autres et ont droit de vote quel que soit le montant de leur cotisation (votée par l'assemblée générale).

Votent également (1 voix) les associations affiliées à chaque comité et qui s'acquittent de leur cotisation.

4 – Quel est le rôle du délégué général ?

Il est le garant du bon déroulement de l'élection et sera éventuellement accompagné par un Missi Dominici (membre du conseil d'administration).

Il adresse sous sa signature les résultats au siège et propose la nomination du nouveau délégué général élu.

Organisation des élections des DG

Le calendrier

Réunion de bureau Lancement appel à candidatures	Remontée des candidatures	Réunion de bureau de la délégation	Expédition des candidatures par les DG	Vote dans les comités	Congrès départemental
Entre-les 7 et 15 juin	Date limite le 31 août	Entre le 1 ^{er} et 7 septembre	Date limite le 8 septembre	Entre-les 4 et 10 octobre	Samedi 11 octobre
Entre-les 28 juin et 6 juillet	Date limite 14 septembre	Entre-les 15 et 21 septembre	Date limite 22 septembre	Entre-les 18 et 24 octobre	Samedi 25 octobre
Entre-les 12 et 20 juillet	Date limite 5 octobre	Entre-les 6 et 12 octobre	Date limite 13 octobre	Entre-les 8 et 14 novembre	Samedi 15 novembre

Modalités du calendrier

La collecte des résultats des votes qui ont eu lieu dans les comités, est réalisée dans le cadre des congrès départementaux.

Ces derniers se tiennent après l'assemblée générale du Souvenir Français, à **une date déterminée par vos soins entre le 29 septembre et le 31 décembre.**

Ce calendrier permet aux « délégués sortants » de participer à l'assemblée générale statutaire de septembre et aux « délégués entrants », dans la mesure du possible, au ravivage de la Flamme du Souvenir Français qui se tient chaque année le 26 novembre sous l'Arc de Triomphe, Paris 8^e.

Les élections ont lieu lors de réunions organisées dans les comités. Les résultats sont collectés et annoncés lors du congrès départemental. Il est laissé au bureau des délégations générales le choix entre une collecte de résultats en présentiel (chaque comité présentant les résultats du vote local), ou une collecte par courrier postal ou électronique. Cette collecte se fait sous la responsabilité du bureau sortant de la délégation.

Les listes des votes intervenus dans les comités sont étudiées et archivées par les bureaux des délégations.

Les recensements des résultats intervenus dans les congrès départementaux sont étudiés et archivés par le siège du SF.

Il est demandé d'organiser ce vote dans les comités, idéalement le même jour dans tous les comités de la délégation générale et, en toutes hypothèses, dans la semaine précédant le congrès départemental suivant le calendrier ci-après donné pour exemple.

Organisation des élections des DG

Les 18 délégations concernées par des élections en 2025

DPT	DÉLÉGATION	DATE ÉLECTION NOMINATION	NOM	PRÉNOM
09	ARIÈGE	01/11/2022	GRANATI	Alain
10	AUBE	01/01/2019	JOURNIAC	Philippe
19	CORRÈZE	15/04/2019	DAURAT	Jacqueline
27	EURE	01/01/2022	BACCARO	Philippe
28	EURE-ET-LOIR	15/02/2022	D'ALES	Hugues
42	LOIRE	01/01/2022	VIALON	Anne-Françoise
44	LOIRE-ATLANTIQUE	21/03/2022	MORILLAS	Gérald
50	MANCHE	22/02/2022	ANFRAY	Guy
52	HAUTE-MARNE	01/07/2019	BELBEZIER	Roland
66	PYRÉNÉES-ORIENTALES	01/01/2019	GLIN	Gilles
72	SARTHE	15/10/2019	POUPON	Josiane
74	HAUTE-SAVOIE	01/07/2019	FLAHAUT	Michel
80	SOMME	01/07/2019	DEPTA	Antoine
86	VIENNE	01/11/2022	PELLETIER	Pierre
87	HAUTE-VIENNE	01/01/2022	BOTELLA	Solange
89	YONNE	01/08/2016	NEUILLET	Richard
90	TERRITOIRE DE BELFORT	01/06/2015	BLOCH	Jean-François
987	POLYNÉSIE FRANÇAISE	15/05/2019	MICHEL	Denis

IMPORTANT ! Les délégués généraux concernés par ces élections doivent communiquer au service gouvernance@souvenir-francais.fr les DATE et LIEU choisis pour l'organisation du congrès départemental dans les meilleurs délais



La liste des délégations concernées par des élections en 2024 figurait dans la circulaire du 30 août 2024 envoyée par mailing postal aux délégués généraux, aux délégués généraux adjoints, aux présidents de comité et aux administrateurs.

Douze objectifs pour 2025

La veille mémorielle des tombes des Morts pour la France

Présentation : Une convention a été signée le 08-11-2021 concernant la veille mémorielle des sépultures perpétuelles appartenant à l'Etat dans lesquelles sont inhumés des combattants Morts pour la France entre le Souvenir Français (SF), l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG) et la Direction de la mémoire, de la culture et des archives (ex-DPMA).

Le Souvenir Français est chargé d'assurer la veille chaque année d'un quart des carrés dans lesquels sont inhumés des Morts pour la France en sépulture perpétuelle appartenant à l'Etat. **Cela correspond à 2 170 carrés, soit 543 carrés par an et à 23 331 tombes à veiller.**

Cette veille se traduit par la rédaction de 2 fiches : **une fiche de base**, c'est-à-dire de description du carré ; et une **fiche à remplir à chaque visite**.

Rappel : La liste se trouve en annexe 4 (pages 42-93) du dossier « Refondation de l'action du SF dans la sauvegarde des tombes » (*disponible en téléchargement dans l'espace de connexion du site Internet national - Séminaire des dg – dossier tombes INFO_Patrimoine*)

Chiffres 2024 : Au 2 septembre 2024 : 188 carrés militaires veillés | 12 578 tombes

Objectifs 2025 : 500 carrés militaires | 24 000 tombes

L'application mobile Géomémoire

Présentation : Le Souvenir Français a souhaité mettre en œuvre une politique de sauvegarde et de mise en valeur des tombes familiales des Morts pour la France. Cette action prend la forme d'une application mobile **Géomémoire**, dans laquelle ces tombes sont géolocalisées permettant aux utilisateurs de découvrir le destin des combattants Morts pour la France inhumés dans les cimetières communaux.

La tombe se situe à la convergence de trois histoires : familiale, communale et nationale. Il s'agit de rendre possible la découverte de chaque tombe familiale dans laquelle repose un mort pour la France au moyen d'outils modernes tels que les téléphones portables et les tablettes. Devant chaque tombe, le visiteur découvrira par l'intermédiaire d'une fiche biographique, de photographies, d'archives et d'un audio, le destin d'un combattant mort pour la France. L'application est gratuite et développée pour une utilisation à la fois sous plateforme Apple (IOS) et Android.

Chiffres 2024 : Au 2 septembre 2024, 9 conventions avec des communes ont été signées depuis le 1^{er} janvier 2024

Objectifs 2025 : 15 conventions

Veille des objets funéraires mémoriels en vente en ligne et autres canaux de distribution

Présentation : Depuis plusieurs années, le Souvenir Français organise une veille des objets funéraires mémoriels vendus sur Internet. Le chargé de mission, Jean-Pierre MENNESSIER, président du comité du SF de Friville-Escarbotin (Somme) suit cette opération, en liaison avec Sylvie TERSEN, nommée chargée de mission au 01-09-2024, pour les plaques funéraires, et le service Pédagogie du siège pour les drapeaux d'associations dissoutes.

Un encadrement juridique de l'action du Souvenir Français est également fixé. Sont récupérés et achetés : les drapeaux d'associations dissoutes, ainsi que les plaques funéraires des soldats Morts pour la France, les cocardes du Souvenir Français et les palmes que nous tentons d'obtenir gratuitement. Les drapeaux sont déposés dans des établissements scolaires, les plaques sont restituées aux communes.

Chiffres 2024 : 2 restitutions dans le département de l'Isère (38) et dans le département de l'Aveyron (12)

Objectifs 2025 : Le Souvenir Français souhaite poursuivre le développement de cette veille et restituer le plus grand nombre de plaques aux communes (10 restitutions).

Douze objectifs pour 2025

L'hommage aux Justes

Présentation : Le Comité Français pour Yad Vashem et le Souvenir Français ont signé une convention tendant à la préservation de la mémoire des Justes parmi les Nations. Cette convention établit que les tombes des Justes parmi les Nations dans les cimetières communaux doivent être recensées. Si certaines de ses tombes sont en état de déshérence et qu'il n'y a plus de famille, la tombe devra être rénovée et une cérémonie sera organisée une fois les travaux terminés. **Une exposition sur les Justes parmi les nations peut également être prêtée par le siège et enrichie de panneaux sur les Justes dont la tombe a été rénovée par le Souvenir Français.** La convention et une fiche explicative sur sa mise en œuvre est disponible sur demande auprès de : partenariats@souvenir-francais.fr

Chiffres 2024 : Deux gestes mémoriels ont été organisés – Inauguration le 8 mai de la tombe de Solange et Henri Ardouel (cimetière Ciry-Salsogne dans l'Aisne) ; inauguration le 26 août de la tombe de Suzanne et Auguste Steinmetz (cimetière de Strasbourg-Cronembourg dans le Bas-Rhin, en présence du président général. L'inauguration de la tombe d'Arthur et Madeleine Rippe est programmée le 6 novembre (cimetière Saint-Gilles-de-Surgères en Charente-Maritime).

Objectifs 2025 : Poursuivre l'organisation de gestes mémoriels.

L'hommage aux Harkis

Présentation : Les Harkis sont les buttes-témoins (*) du temps de la décolonisation. Héritiers d'une ère historique aujourd'hui disparue, ils en portent les stigmates et en sont les victimes expiatoires. Alors qu'ils faisaient confiance à la France, ils se sentent floués. Depuis 60 ans, ils se battent eux, leurs enfants et leurs petits-enfants pour être reconnus, sans jamais que les actes de l'État ne leur donnent satisfaction. Et pourtant, il est nécessaire et urgent d'inscrire pleinement les Harkis – ces supplétifs de l'armée française – dans notre histoire nationale.

À la modeste place qui est la sienne, le Souvenir Français s'y emploie, en sauvegardant dans les cimetières communaux dans lesquels ont été inhumés ceux qui ont pu arriver en France après 1962, les tombes des Harkis de première génération à l'abandon. Ils ne sont pas Morts pour la France, mais qui peut contester qu'ils ont bien servi notre Nation ? Un plan de sauvegarde de tombes a été défini par le Souvenir Français en partenariat avec le ministère des Armées (DMCA et ONaCVG) et la Commission nationale indépendante de reconnaissance et de réparation des préjudices subis par les harkis (CNIH), les autres personnes rapatriées d'Algérie anciennement de statut civil de droit local et les membres de leurs familles. Mettre en lumière nos pages d'histoire nécessite d'abord de respecter ceux qui en furent les acteurs (et quelque fois les victimes). La France n'a pas à rougir de son histoire. La France n'a pas à cacher nos « Harkis », ils sont plus que de buttes-témoins, ils sont des acteurs de notre histoire.

Le Souvenir Français organise tout au long de l'année, un geste mémoriel sur les tombes qui ont été rénovées.

(*) *en terme géologique, une butte-témoin est, selon le Petit Robert, une « Butte représentant, sur une plate-forme démantelée par l'érosion, les restes du relief ancien. »*

Geste mémoriel : Afin de mener à bien cette initiative, le Souvenir Français a désigné Michel Hadj, ancien directeur général de l'association, qui accomplit bénévolement cette mission. Tout au long de l'année, des gestes seront organisés sur les tombes rénovées. Celui pour la rénovation des tombes du cimetière de Bias (Lot-et-Garonne) est en cours de discussion quant à la date d'inauguration.

Objectifs 2025 : Rénovation et inauguration des tombes de Harkis dans 5 communes – Soutien au Prix Général François Meyer, Mémoires vivantes des Harkis décerné par la CNIH

La mobilisation pour le 80^e anniversaire de 1945

Présentation : L'année 2025 sera marquée par les 80^e anniversaires des retours (déportés, prisonniers de guerre, STO, Malgré-Nous) et de la victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie et sur le Japon. Le Souvenir Français se mobilisera pleinement.

Objectifs 2025 : Organisation de gestes mémoriels dans chaque département.

Douze objectifs pour 2025

Le dépôt de drapeaux dans les établissements scolaires

Présentation : Depuis plusieurs années, le Souvenir Français dépose des drapeaux d'associations d'anciens combattants ou victimes de guerre dissoutes dans les établissements scolaires, dans le but de leur offrir une « seconde vie ». Ces dépôts sont organisés par les comités locaux de l'association en lien avec nos partenaires éducatifs et municipaux. Les drapeaux sont déposés pour 3 années (un seul drapeau par établissement scolaire) et sont sortis 2 fois par an (8 mai et 11 novembre). Un diplôme est remis au jeune porte-drapeau de l'établissement scolaire.

Chiffres 2024 : Au 30 juillet 2024, le Souvenir Français a **déposé 35 drapeaux** d'associations d'anciens combattants ou victimes de guerre dissoutes dans des établissements scolaires.

Objectifs 2025 : Poursuivre le développement de l'opération « La seconde vie des drapeaux », dont les retours sur le terrain sont très positifs. Dès lors, **au moins 40 drapeaux doivent être déposés** dans des établissements scolaires.

Les subventions aux voyages pédagogiques mémoriels

Présentation : Le Souvenir Français est un des principaux financeurs des voyages pédagogiques mémoriels en France. Chacune des subventions versées doit permettre aux représentants de l'association de préparer le voyage avec les enseignants demandeurs en amont du départ. Un projet pédagogique clair est établi et les sites mémoriels à visiter sont intégrés aux programmes scolaires. Chaque voyage subventionné est suivi d'un retour pédagogique (exposition, rédaction d'un document, présentation aux parents).

Chiffres 2024 : Au 21 juin 2024, le Souvenir Français a **subventionné 226 voyages pédagogiques mémoriels**. Parmi les établissements concernés se trouvent : 73 écoles primaires, 81 collèges et 41 lycées.

Les sites mémoriels les plus concernés par les voyages pédagogiques subventionnés en 2024 sont :

- les sites de la bataille de Normandie (musées, mémoriaux, plages, cimetières) 40 voyages
- le champ de bataille de Verdun (forts, musées, mémoriaux, ossuaires) 25 voyages
- les lieux mémoriels de Paris (Arc de Triomphe, Invalides, etc.) 22 voyages
- le mémorial du camp de Natzweiler-Struthof 20 voyages
- le Centre de la Mémoire d'Oradour-sur-Glane 15 voyages
- le musée national Auschwitz-Birkenau 10 voyages

Objectifs 2025 : En plus d'être d'exceptionnels outils de transmission de la mémoire auprès des jeunes générations, les subventions aux voyages pédagogiques mémoriels nous permettent d'entretenir un partenariat durable avec les établissements scolaires et l'Education nationale. Ainsi, le Souvenir Français s'est fixé pour objectif de **financer au moins 300 de ces voyages pédagogiques, tout en développant son réseau d'enseignants « mobilisés »** auprès de l'association.

Le développement de notre implantation chez les jeunes

Présentation : Le Souvenir Français a lancé une vaste opération de mobilisation des jeunes au sein de l'association. Bénéficiant d'une cotisation de 5 €, cette mobilisation est orientée, en particulier, en direction des jeunes porte-drapeaux, des jeunes du SNU, des Classes Défense, des Cadets de la Défense et de la Gendarmerie, des Escadrilles Air Jeunesse au sein de l'armée de l'Air et de l'Espace. Parallèlement, des comités sont créés dans des universités et des grandes écoles. A ce jour, quatre comités ont été créés à Sciences-Po Paris, à l'École des hautes études internationales et politiques (HEIP), à la Faculté de Clermont Auvergne et à l'Université de Franche-Comté.

En 2023, 3 750 jeunes sont adhérents au Souvenir Français.

Objectifs 2025 : 5 000 jeunes.

Douze objectifs pour 2025

Fonctionnement de la Maison Régionale de la Mémoire-SF du Grand Est

Présentation : La Maison Régionale de la Mémoire-Souvenir Français (MRMSF) du Grand Est est installée 6 place de France à Metz, dans un bâtiment du XVIII^e siècle, à proximité de l'église Saint-Simon-et-Saint-Jude. Les 300 m² de la MRMSF seront répartis pour accueillir aussi bien des locaux pour les délégations du Grand Est, des salles de rencontres ouvertes aux autres associations mémorielles, des lieux d'exposition à destination, en particulier, des scolaires.

Confirmation : Inauguration le 22 novembre 2024 à 16h30 dans le cadre des cérémonies du 80^e anniversaire de la Libération de Metz – Samedi 23 et dimanche 24 novembre, journées portes ouvertes avec présentation de l'exposition consacrée aux Compagnons de la libération du Grand Est, à partir des œuvres de l'artiste Christian Guémy alias C215 (entrée gratuite) – Dimanche 24 novembre, concert-mémoriel en l'église Saint-Simon et Saint-Jude donné par l'orchestre La Concorde-Paris fondé et dirigé par la cheffe d'orchestre et compositrice Aytèn INAN.

En 2025, les expositions suivantes seront organisées : Les Compagnons de la Libération de France et du Grand Est à partir des dessins de l'artiste C215 (du 22/11 au 31/01) – Les prisonniers de guerre français en Allemagne-stalag IX (du 01/02 au 31/03) – Les Justes parmi les Nations (du 01/04 au 30/06) – La guerre de 1870 (du 01/09 au 31/10) – Les femmes dans la résistance (du 01/11 au 31/12).

Le guide des associations mémorielles

Présentation : Les associations mémorielles sont les principales actrices des politiques mémorielles en France. Emiettées, elles sont peu connues et absolument pas reconnues. Afin de les mettre en lumière, le Souvenir Français a pour objectif le lancement d'une guide de toutes les associations qui œuvrent pour faire vivre la mémoire des combattants et des lieux emblématiques de la première guerre mondiale. Ce guide sera construit en collaboration avec ces associations afin de créer un contact solide avec elles.

Confirmation : Publication fin 2024 du guide des associations mémorielles de la Première Guerre mondiale.

Objectifs 2025 et 2026 : Préparation du guide pour la Seconde Guerre mondiale.

Les communiqués de presse

Présentation : En 2022, 1 100 articles ont été consacrés au Souvenir Français dans les médias locaux et régionaux. **Cela représente 3 articles par jour !** Cette exceptionnelle réussite ne brise toujours pas le « plafond de verre » constitué par les médias nationaux. En 2023, le Souvenir Français a réussi à les intéresser au travers de la question sur les objets funéraires volés et mis en vente sur Internet. Afin de sensibiliser les médias nationaux ainsi que les rédacteurs des bulletins des associations et des grands services publics, le Souvenir Français lance la création de communiqués de presse réguliers.

Objectifs 2025 : Publication de 12 communiqués de presse.

Programme de la lettre d'information numérique – Newsletter

Parution de la NLSF	Thèmes choisis
2024	
SEPTEMBRE	Les Harkis
OCTOBRE	1944 – La libération de la France
NOVEMBRE	Se nourrir en 1914-1918
DÉCEMBRE	La fraternisation dans les tranchées
2025 <i>(sous réserve de modifications)</i>	
JANVIER	La bande-dessinée mémorielle
FÉVRIER	La mémoire de pierre des femmes en guerre
MARS	La libération des camps
AVRIL	Le génocide arménien
MAI	Le deuil de guerre
JUIN	La mémoire partagée franco-italienne
JUILLET/AOÛT	La mémoire des combattants de l'OTAN
SEPTEMBRE	<i>en cours de réflexion</i>
OCTOBRE	Les prisonniers de guerre
NOVEMBRE	Les combattants sans tombe
DÉCEMBRE	L'art et la guerre



Partagez notre lettre d'information numérique avec votre entourage, en les inscrivant sur communication@souvenir-francais.fr

Podcasts « Passeurs d'histoires »

Présentation

Le Souvenir Français s'est lancé dans un nouveau type de communication : le **podcast** !

Qu'est-ce qu'un podcast ? – C'est un contenu audio numérique disponible en ligne grâce au système du flux RSS. L'auditeur peut l'écouter directement via une application, une plateforme (Spotify, Apple podcast, Deezer, etc.) ou le télécharger sur son smartphone, tablette ou ordinateur.

Mais qu'est-ce que le flux RSS ? – RSS est l'acronyme de « Rich Site Summary » (sommaire riche de site web), mais il est généralement traduit par « Really Simple Syndication » (syndication vraiment simple). Il permet de repérer les modifications de contenu d'un site. Le flux contient les informations suivantes : titre de l'information, courte description et un lien vers une page décrivant plus en détail l'information.

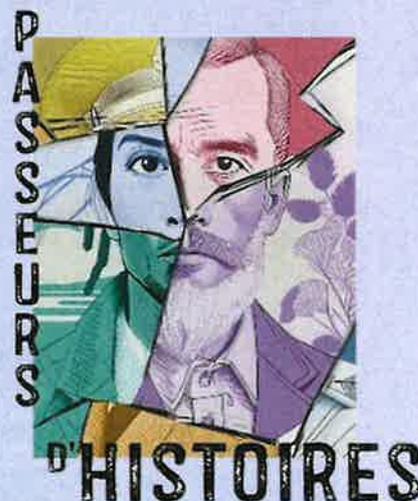
Vingt épisodes sont programmés sur toute l'année 2024-2025.

Chaque podcast donne la parole à un invité qui vient nous présenter une personnalité combattante méconnue, ou tout simplement, nous parler de son engagement.

Le premier podcast a été diffusé le 3 septembre sur toutes les plateformes d'écoute de podcast et sur le site Internet national du Souvenir Français.

Description globale du podcast – Ils sont bénévoles, historiens, généalogistes, descendants de combattants ou tout simplement passionnés, et tous s'engagent pour le même but : **la sauvegarde et la transmission de la mémoire**. Ces passeurs d'histoires, à travers leurs témoignages, se livrent au micro du Souvenir Français. Destins personnels, familiaux ou encore nationaux, découvrez tantôt des histoires de vies héroïques, tantôt des histoires d'engagement au service de la mémoire combattante. « **Passeurs d'histoires** » est un podcast du Souvenir Français, produit par l'agence Suniwan. **Retrouvez une nouvelle histoire toutes les deux semaines.**

Emission format #1 : s'engager pour la mémoire – A travers le témoignage des bénévoles du Souvenir Français, ce programme a pour objectif de comprendre pourquoi ces hommes et ces femmes de tous âges, de milieux sociaux ou de cultures différents, s'engagent au quotidien pour une cause que certains pourraient qualifier de nostalgique : **la mémoire combattante**. Pourquoi ce choix ? Pourquoi le jugent-ils important ? Quel est leur cheminement personnel ? En quoi cet engagement donne-t-il un sens à leur vie ? Quel lien entretiennent-ils avec le souvenir et la transmission ? Quel est leur rôle en tant que bénévole ? Comment agissent-ils concrètement sur le terrain ? En quoi selon eux les conflits du passé peuvent-ils aider les générations futures à envisager l'avenir ? A ces questions, le Souvenir Français recueille les témoignages de celles et ceux qui se sont engagés pour sauvegarder la mémoire française et pour transmettre les pages de notre histoire aux jeunes générations.



Emission format #2 : s'engager dans l'histoire – Ils sont français ou étrangers, généraux ou soldats, résistant(e)s ou bien encore infirmier(e)s. Certains sont entrés dans les livres d'histoires ou ont disparu dans le silence et l'anonymat, pourtant ils ont tous un point commun : ils se sont battus pour la France.

Découvrez le récit de personnalités connues ou inconnues ayant participé aux derniers grands conflits contemporains – Qui étaient-ils ? Quels sont leurs parcours ? Où se sont-ils battus ? Quelle mémoire nous font il partager ? Tantôt raconté par un historien ou une historienne, tantôt par un(e) descendant(e).

Découvrez des tranches de vie, ces histoires intimes qui forment le grand livre de notre mémoire collective.

Gestes mémoriels sur le terrain

Présentation

Les gestes mémoriels sont des cérémonies organisées **en priorité** dans un cimetière communal devant la tombe d'un combattant que le Souvenir Français a souhaité honorer.

Leurs caractéristiques sont les suivantes :

- Le Souvenir Français est le seul maître d'oeuvre de l'initiative ;
- L'organisation de cette cérémonie est placée sous la responsabilité du délégué général, assisté du président du comité concerné ;
- Le maximum d'adhérents du Souvenir Français dans le département doit être mobilisé, ainsi qu'un maximum de porte-drapeaux ;
- Toutes les associations qui pourraient être concernées par l'initiative doivent être invitées – ces invitations sont à la discrétion du délégué général ;
- Les élus locaux doivent être invités ;
- Une classe encadrée par un enseignant doit être invitée afin de donner au geste mémoriel une dimension pédagogique ;
- Des journalistes de terrain (presse quotidienne régionale, radios, tv régionales, etc.) doivent être informés de l'évènement afin d'en faire la promotion dans les médias locaux :

Les prises de parole sont les suivantes :

- lecture de textes en rapport avec le combattant choisi par les scolaires ;
- mot du maire de la commune ;
- intervention du/de la délégué(e) général(e) ;
- En lieu et place d'un ou plusieurs dépôts de gerbes, il convient de faire déposer une fleur par chacun des participants afin de tous les impliquer ;
- Le geste mémoriel est traditionnellement conclu par une minute de silence, puis les participants chantent « La Marseillaise ».

Programme : Les gestes mémoriels à organiser en 2025 seront annoncés aux délégations par le siège par voie électronique.

Rappel pour octobre 2024 : Sur le thème de la libération de la France, et en lien avec les « 100 » de 1944, chaque délégation est chargée d'organiser un geste mémoriel sur la tombe d'un combattant – dont le parcours a été bouleversé en 1944 (décès ou actions significatives – inhumé dans un cimetière communal de son département).

Assemblée générale 2025

La prochaine assemblée générale statutaire aura lieu à **Rennes (35)**.

La délégation d'Ille-et-Vilaine aura la charge de son organisation :

- identifier le site pour la cérémonie interreligieuse des quatre cultes du SF,
- réserver le lieu de l'assemblée générale,
- identifier le site pour la cérémonie mémorielle (monument aux morts),
- négocier avec l'office du tourisme les hébergements, la réception donnée la veille de l'assemblée générale, le repas du jour de l'assemblée générale,
- les propositions d'activités pour les personnes qui accompagnent les congressistes et qui ne participent à la réunion de l'assemblée générale.

La délégation pourra compter sur le siège pour l'épauler dans cette importante organisation.

Les dates seront confirmées lors de la séance du conseil d'administration qui se réunira en novembre 2024.

Il est rappelé qu'il est **essentiel** que **toutes les délégations** du Souvenir Français soient présente à notre grand rassemblement annuel.



**Récompenses
du SF remises
lors de l'AG 2024**

Les médailles remises aux DG

Cravate d'HONNEUR

72 - Sarthe

(déléguée générale depuis 2019)

POUPON Josiane

Josiane Poupon est née le 13-09-1952 à Neuilly Plaisance (93). Scolarité primaire à Villemomble puis à Ecommoy et Château-du-Loir dans la Sarthe.

Professionnellement, elle intègre l'entreprise Westinghouse-Powerex au Mans en qualité de déclarante en douane (1970-1991). Elle rejoindra le lycée professionnel Maréchal Leclerc de Hautecloque à Château-du-Loir au poste de secrétaire du chef des travaux entre 1991 et 1996. Nouveau virage professionnel pour intégrer le cabinet vétérinaire de Mayet (72) comme auxiliaire. La retraite arrivera en 2006.

En parallèle de cette vie professionnelle, elle consacrera du temps au bénévolat en intégrant la présidence de l'APE de Pontvallain, le secrétariat du Comité des fêtes local. Elle sera responsable cantonale de la Croix rouge française.

Josiane Poupon a adhéré au Souvenir Français en 1994 et a assuré le secrétariat du comité local de Pontvallain jusqu'en 2011. De 2011 à 2023, elle a pris la présidence de ce comité en remplacement de Daniel Delporte tout en étant la trésorière départementale de la délégation de la Sarthe jusqu'en 2019. En octobre 2019, elle prend officiellement le poste de déléguée générale du Souvenir Français du département, poste qu'elle occupe toujours à ce jour. La vie municipale a accaparé une partie de son temps libre comme maire-adjointe de Pontvallain de 2014 à 2020 au CCAS.

Médaille VERMEIL

99 - Suisse

(délégué général depuis 2020)

HUON André

André Huon est né le 5 juillet 1956 à Paris. Depuis son enfance, il a été sensibilisé par sa famille aux valeurs du Souvenir Français. Il a eu la chance de connaître ses grands pères qui ont survécu à la Grande Guerre et obtenu de nombreuses décorations. Ses parents ont occupé des fonctions au ministère de la Guerre et dans l'industrie de défense.

Diplômé ingénieur de l'Ecole spéciale de mécanique et d'électricité (ESME Sudria) en 1980, puis de l'Ecole supérieure d'électricité (SUPELEC) en 1983, il a également obtenu un MBA de l'université de Paris Panthéon-Sorbonne à l'Institut d'administration des entreprises (IAE) en 1985. Entre 1980 et 1981, il a effectué son service national en qualité d'ingénieur scientifique du Contingent dans l'armée de Terre française (16 mois). Après une période de formation militaire en Allemagne, il a obtenu un brevet de tireur sur char AMX 30 puis a été affecté en France à la division fabrication de l'établissement d'armement AMX-APX (GIAT Industries). En 1983, ingénieur d'études grands projets, principalement pour la défense, il a notamment participé à la conception du Char Leclerc. En parallèle, il a assuré plusieurs enseignements supérieurs, dont à l'Ecole nationale supérieure des ingénieurs d'études et techniques de l'armement (ENSIETA). Depuis 1987, il est basé en Suisse où il a développé sa carrière à l'international. En 1990, il fut nommé par décret du Premier ministre conseiller du Commerce extérieur de la France. Par ailleurs, il s'est investi dans de grandes associations françaises, qu'il a présidé, animé, et représenté assidument aux différentes cérémonies patriotiques, et contribua à des rapprochements économiques, scientifiques, académiques et culturels franco-suisse. Il a reçu plusieurs distinctions et grades honorifiques, dont celui de chevalier de l'Ordre national du Mérite en 2000, puis celui de chevalier de l'Ordre national de la Légion d'honneur en 2015, par décret du président de la République. En 2019, malgré un sérieux infarctus qui le rend insuffisant cardiaque, il accepta de relever le défi de relancer la délégation générale du Souvenir Français en Suisse et est nommé délégué général en avril 2020. Il réussit à créer une nouvelle dynamique locale, avec le respect de l'histoire séculaire et la meilleure compréhension France-Suisse.

Les médailles remises aux DG

Médaille ARGENT

2B – Haute Corse

(délégué général depuis 2023)

CABUT Jean-Pierre

Jean-Pierre Cabut est né le 16 juillet 1960 à Sélestat. Retraité de la fonction publique territoriale, sa dernière affectation en activité était officier de sapeur-pompier professionnel au Groupement de l'analyse des risques et de la prospective du SDIS du Bas-Rhin. Après son cursus scolaire il effectue son service militaire au peloton de la gendarmerie nationale de Nancy (1982-83). Après neuf ans dans le privé, il rejoint en 1989 le corps mixte des SPP de la CU de Strasbourg. Il est nommé sergent en 1998, adjudant en 2011 puis adjudant-chef en 2004. Nommé major en 2008 puis lieutenant en 2012, il exerce la spécialité de préventionniste jusqu'à son départ à la retraite en septembre 2017. Nommé dans un premier temps, président du comité du Souvenir Français de Molsheim en 2016, il ne cesse de faire grandir son comité par son nombre d'adhérents et par son nombre de participations aux cérémonies. Arrivé en Corse en 2020, il devient en 2021, délégué adjoint de l'ANT-TRN, délégué général du Souvenir Français en 2023 et président des cadets de la gendarmerie en juin 2024. Ses nombreux investissements lui ont permis d'obtenir entre autres la médaille de chevalier des Palmes académiques, la médaille de chevalier du Mérite agricole ainsi que des médailles d'honneur argent et vermeil des sapeurs-pompiers.

39 – Jura

(délégué général depuis 2020)

BARTHELET Luc

Luc Barthelet est né le 28 mai 1953 à Casablanca au Maroc. Après des études secondaires à Besançon, il intègre la classe préparatoire au lycée militaire d'Autun pour ensuite devenir Saint-Cyrien (promotion 75-77) et officier d'artillerie : affectations successives aux 74e et 7e régiments d'artillerie, à l'école d'application de l'artillerie comme commandant de promotion de sous-officiers-élèves (1987-1989), à la délégation générale pour l'armement (1989-1993) comme représentant militaire français au Bureau commun de programme (canadien, allemand et français), à la brigade de Renseignement et de Guerre électronique (1995-1998) avec un séjour en ex-Yougoslavie dans le cadre de l'IFOR, à l'Ecole d'application de l'artillerie (1998-2002) comme commandant de la division de la formation générale et en fin de carrière comme DMD adjoint de la Meuse (2002-2006) puis DMD de l'Aube (2006-2010). Il a été récompensé par de nombreuses décorations dont celle de chevalier de la Légion d'honneur. Retiré à Dôle depuis 2010, il est réserviste opérationnel à la DMD du Jura et délégué général du Souvenir Français depuis avril 2020.

49 – Maine-et-Loire

(délégué général depuis 2019)

ROUX Benoît

Benoît Roux est né le 4 janvier 1962. Il effectue tout d'abord une formation en sciences politiques à Paris I - La Sorbonne en obtenant une maîtrise de sciences politiques en 1985 et un DESS de communication politique et sociale en 1986 et continuera parallèlement à sa vie professionnelle pour obtenir un diplôme de docteur en histoire contemporaine en 2017 à l'université de Nantes, thèse dédiée à l'intention des vingt-quatre soldats français tués au cours de l'opération Licorne et à ses blessés. Sa carrière professionnelle est toute aussi riche que ses études ainsi que son engagement au service de la défense nationale comme capitaine de frégate de 2001 à 2017, récompensé de neuf décorations dont celles de chevalier de l'Ordre national du Mérite, la croix du combattant ou encore de la reconnaissance de la Nation. Il rejoint le Souvenir Français en tant que vice-président du comité d'Angers pour enfin devenir délégué général du Maine-et-Loire le 1er janvier 2019.

Les médailles remises aux DG

Médaille ARGENT

80 – Somme

(délégué général depuis 2019)

DEPTA Antoine

Antoine Depta est né le 27 janvier 1962. Acteur direct dans le secteur de la production de pommes de terre durant trente-cinq ans, doté d'une solide expérience technique et économique validée dans les différents domaines de productions de plants, de consommation et industrielles. Cet engagement professionnel lui a permis de progresser en partenariat avec les institutions publiques et privées dans les domaines de la recherche, du développement, de la certification et de mener à bien les intérêts de l'ensemble de la filière de la création à la consommation. Réserviste, Lieutenant-colonel de l'armée de l'Air sur la BA 110, EMIA ZDS Nord et DMD 62 à Arras, il a été récompensé par de nombreuses décorations dont chevalier de l'Ordre national du Mérite, chevalier de l'Ordre du Mérite agricole ou encore la médaille de bronze de la défense nationale. Très présents dans le monde associatif – président de l'ANORAA, de la SORA, membre et instructeur du CIIRA et bien d'autres, il devient délégué général du Souvenir Français de la Somme le 1er juillet 2019 et supervise la gestion de la Chapelle du Souvenir Français de Rancourt.

Émirats arabes unis

(délégué général depuis 2018)

PAILLART Nicolas

Nicholas Paillart, arrière-petit-fils de Marcel Paillart, colonel d'infanterie lors de la Grande Guerre, et membre du Souvenir Français à Houdain (62), et petit-fils d'Aimable Paillart, lieutenant des Spahis, également membre du Souvenir Français à Houdain (62), a grandi dans cette mémoire et a lui aussi rejoint le Souvenir Français. Expatrié aux Émirats Arabes Unis, il est nommé délégué général du Souvenir Français le 1^{er} mai 2018. Depuis il ne cesse de transmettre cette mémoire aux jeunes générations qui n'ont pas eu la chance d'avoir des grands-parents qui auraient pu partager avec eux, ces histoires. A Abu Dhabi, l'Armée française a une base, ce qui permet à Nicholas Paillart d'avoir une communauté française active pour le Souvenir Français.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus prendre la parole, la séance est levée à 18 heures 30.

Le présent procès-verbal est également disponible en téléchargement sur le site de connexion du site Internet national. **Nous comptons sur les délégués généraux pour le relayer auprès de leurs présidents de comité.**

M. Le contrôleur général des armées (2s)
Serge BARCELLINI
Président de séance

M. le grand rabbin de France
Haïm KORSIA
Secrétaire de séance



Le Souvenir Français
20 rue Eugène Flachat
75017 Paris

+33 (1) 48 74 53 99

infos@souvenir-francais.fr

<https://le-souvenir-francais.fr>

